

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XCIX - Année 1972

1^{re} LIVRAISON



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

1917

RECEIVED

1917

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre AUBLANT, Noël BECQUART, Robert COQ, André DELMAS, Léon GUTHMANN, Jean LASSAIGNE, René MALIGNE, M^{me} Marthe MARSAC, MM. Jean MAUBOURGUET, Guy PONCEAU, M^{mes} Monique PONCEAU, Alberte SADOUILLET-PERRIN, MM. Marcel SECONDAT, Jean SECRET et Michel SOUBEYBAN.

BUREAU

Président: M. SECRET.

Vice-présidents: MM. LASSAIGNE et COQ.

Secrétaire général: M. BECQUART.

Secrétaires adjoints-bibliothécaires : M^{mes} PONCEAU et MARSAC.

Trésorier: M. AUBLANT.

Trésorier adjoint: M. GUTHMANN.

Commission de publication

M. LE PRÉSIDENT, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MM. LASSAIGNE, MAUBOURGUET et SECONDAT.

Commission des finances

M. LE PRÉSIDENT, MM. GUTHMANN et LASSAIGNE.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 6 JANVIER 1972

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT

Présents: 36.

Le *quorum* statutaire n'étant pas atteint, l'assemblée générale fixée à ce jour est reportée au jeudi 3 février.

M. le Président exprime ses souhaits de nouvel an aux membres de la Société présents et absents, ainsi qu'à leurs familles. Il remercie pour les vœux qu'ils nous ont adressés, M. et M^{me} Maurice Albe, MM. Robert de Chalup, Jean-Paul Durieux, Jacques Fonfroide de Lafon, Hubert Freyssingéas, Jean Lachastre, Alain Roussot, Marcel Secondat et Pierre Zurbrugg, M. et M^{me} Edmond Gontier, M^{lles} Millet-Lacombe.

NECROLOGIE. — M. le Dr André Voulgre, dont la maison et les collections reviendront à la ville de Mussidan.

FELICITATIONS. — Mgr Bézac, chevalier de la Légion d'Honneur; M. Marcel Secondat, chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

REMERCIEMENTS. — MM. Paul Dieterlen, Robert de Chalup et le vicomte de Rafélis de Broves.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Alain Roussot et Pierre Fanlac, *Périgord terre de poésie* (Périgueux, Fanlac, 1971); ce beau volume offert par les auteurs.

Léon Bloy, article du Professeur Léon Michaux, découpé dans la revue « M.P. », n° 379 de décembre 1969; don de M. le Président. Selon le Professeur Michaux, le milieu familial des Bloy aurait été paranoïaque, ce tempérament s'amplifiant jusqu'à la démesure chez l'écrivain.

Léo Chevalier, *Poèmes et souvenirs* (s.l.n.d.), plaquette offerte par M. Jean Secret. On remarque dans ce recueil quelques pièces sur le Périgord.

Siegfried J. De Laet, *Nehalennia, déesse germanique ou celtique?* (extr. de *Helinium* », t. XI, 1971); hommage de l'auteur, qui a retrouvé dans *Jacquou le Croquant* une mention de cette déesse zélandaise. M. Becquart s'est penché sur cette question et pense qu'Eugène Le Roy a transposé très librement dans le folklore périgourdin une tradition légendaire d'origine celtique, en relation avec le thème bien connu de la « chasse volante ».

Photocopie, avec traduction, d'un extrait du livre d'Henry Miller, *Le colosse de Maroussi*, publié dans le journal suédois « *Dagens Nyheter* » du 28 novembre 1971; don de M. Hubert Freyssingéas. Cet extrait, déjà signalé à plusieurs reprises dans la presse locale, est relatif à Domme et à la vallée de la Dordogne.

Portrait et caricature du Dr Elie Denoix, sénateur de la Dordogne (deux

photographies), et dossier de six pièces photocopiées ayant trait à la situation politique en Dordogne en 1885-1886; envoi de M. le Professeur Pierre Denoix.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Un seul article est à noter parmi les périodiques reçus: celui de notre collègue, M. Jean Bouchereau, relatif à la grotte de Miremont, paru dans le n° 34 de *Spéléo-Dordogne*, avril 1970.

COMMUNICATIONS. — M. le Président fait circuler des photographies prises par M. Golfier, qui représentent la chapelle du château de Mareuil. Il présente, d'autre part, une intéressante maison du XV^e siècle sise à Grignols, qui a peut-être servi pour la recette du château, une croix de carrefour datée de 1646, à Saint-Pierre-de-Côle et des bandeaux peints qui viennent d'être découverts dans l'église de Saint-Jean-de-Côle à la faveur d'une restauration.

M. Bernard Vacherot nous a fait parvenir une notice sur l'ancienne cloche de l'hôpital de Sarlat et sur celle du séminaire. La première, actuellement déposée dans un réduit, date probablement de 1703, ses parrain et marraine étaient Jacques de Chapt, comte de Rastignac, et la marquise de Gaubert. Quant à la seconde, fondue en 1822 par François Bardot, elle est citée dans *l'Exploration campanaire du Périgord* de Brugière et Berthelé, p. 381.

M. Jean-Pierre Degorce a pris connaissance d'un livre récent de M. Jean Caubet, *Sarlat, deux mille ans d'histoire* (Sarlat, La Maison des gazettes, 1971), excellemment illustré par André Déruc. Ce volume bien présenté et agréablement écrit ne vise pas à l'érudition mais constitue un essai de vulgarisation fort honorable.

Le Secrétaire général a relevé dans le n° 246 d'*Espoirs* un article de M. Secondat sur Rachilde (1860-1953), et dans *Périgord actualités-Moun Pais*, n° 548 à 552, différents textes de M. Jean Secret, qui évoque successivement une « vie de saint Front » publiée en 1846 par le marquis de Sainte-Aulaire, le rétable de Villetourcix, la vie de Suzanne-Henriette de Foix-Candale, dame de Montpon, et diverses médailles périgourdines.

Le catalogue n° 211 de Saint-Héliou offre, sous le n° 3.621, un brouillon de supplique du XVIII^e siècle adressé par M. de Verteillac au maréchal de Belle-Isle (prix 30 F). Le bulletin n° 107 de Théodore Tausky, de son côté, propose aux amateurs une facture de soins et médicaments établie par le chirurgien Bellier pour un notaire de Bergerac (1762-1782, n° 64, 350 F), ainsi qu'un acensement de 1479 fait par Raymond de Salignac de Chapdeuil à Guillaume Robert, de Verteillac (n° 67, 120 F).

Revenant sur le contre-sceau de Domme dont il a été question à la séance d'octobre 1971 (voir le *Bulletin* de 1971, p. 266), M. Becquart a acquis la certitude, grâce aux renseignements fournis par un éminent spécialiste, M. Melman, que cette pièce représentait, non pas un hanap comme on eût pu le croire, mais un buste de roi de face, couronné, tenant un sceptre et une main de justice. Le sceau émane de Hugues de Grandisson, garde-scel du sénéchal de Périgord au Mont de Domme; il a été décrit par Paul Raymond sous le n° 710 dans l'ouvrage intitulé *Sceaux des Archives du département des Basses-Pyrénées*, p. 224.

Le Secrétaire général rend compte à l'assemblée des principaux accroissements intervenus au cours de l'année 1971 aux Archives de la Dordogne, il souligne l'importance de certains dons qui ont été faits notamment par M. le chanoine Goumet, par M. de Chalup-Cosnac, par MM. Esclafer et de Bannes-Gardonne ainsi que par les Archives nationales. On trouvera le détail de ces accroissements dans un prochain *Bulletin*.

M. Marcel Secondat a étudié différents inventaires des châteaux de Coulonges et Rastignac (1692 et 1755, notamment). Il a été frappé par l'abondance des tapisseries à Rastignac et a pu établir que cette demeure, celle qui a précédé le château actuel, comprenait une terrasse, une tour à chaque angle avec une chapelle, une autre tour à trois étages et un pavillon. La poursuite de ces recherches apportera sans aucun doute de précieux renseignements sur la physionomie de l'ancien château.

M^{me} Delluc présente trois maisons de bois d'allure fort ancienne sises dans la région de Sainte-Sabine. Ces bâtiments de plan rectangulaire, d'un type inhabituel en climat tempéré, rappellent un peu les chalets savoyards. M^{me} Ponceau signale que ces édifices ont été étudiés au congrès de Casteljalous en octobre dernier par M. Fray, qui en a dénombré neuf dans la région de Sainte-Sabine et une cinquantaine plus au Sud, en Agenais. Il est difficile d'avancer une datation, le procédé au carbone 14 pourrait être envisagé avec précautions pour y parvenir, mais, comme l'indique M^{me} Ponceau, on se trouve en présence, la plupart du temps, de bois de récupération.

Enfin M. Beauchamps, architecte des Bâtiments de France, entretient l'assemblée des principales réalisations effectuées par son service en 1971. Il signale les travaux faits dans différents édifices classés ou inscrits : château de Puyguilhem à Villars, château de Bourdeille, églises de Saint-Jean-de-Côle, les Graulges, Saint-Astier et Beauzens pour les monuments classés, églises de la Gonterie-Boulouneix, la Douze et Sourzac pour les monuments inscrits.

ADMISSIONS. — M. Pierre SOUILLAC, S.J., B.P. 5002 à Dakar Fann (Sénégal) ; présenté par MM. Roger Delmas et Jean Secret ;

M. Jean-Michel REMY, Logis de la Montagne à Allemans ; présenté par MM. Becquart et Larivière ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 3 FEVRIER 1972

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 43. — Excusés : 4.

VŒUX. — Des remerciements sont adressés, pour les vœux qu'ils ont bien voulu nous faire parvenir, à M^{lle} Lalande-Soulié ainsi qu'à MM. André Bugeaud, Patrick Eselafer, Georges Fraignaud, Joseph Girandel, Marcel Ménesplier, Léon Michel, Jean Monestier, Raymond Rouch, Yves de Tessières de Blanzac, Paul Vergnaud et Pierre Villot.

REMERCIEMENTS. — MM. Jean-Michel Rémy, Pierre Souillac et Pierre Villot.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Les Cahiers des Dix*, n° 35 (Montréal, 1970); hommage de M. l'abbé Armand Yvon, qui publie dans

ce volume la suite de ses travaux sur François de Salignac-Fénelon, sulpicien, auteur d'un mémoire inédit sur le Canada, rédigé en 1670.

Manuscrits de la Bibliothèque de Périgueux, deuxième supplément, numéros 74 à 170 (extr. du tome LVIII du « Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France », Paris, Bibliothèque nationale, 1971); offert par M^{me} Robin.

A propos de Pierre le Cruel, entrefilet découpé par M. le Président dans le n° 181 d'« Historia », selon lequel Blanche de Castille aurait été séquestrée dans la bastide de Molières.

Trois cartes postales illustrées dont les deux premières représentent Saint-Front de Périgueux et la troisième le pèlerinage du 25 août à Aurillac-de-Périgord; don de MM. Secret et Bardy.

Amicale des anciennes élèves du Lycée d'Etat Laure-Gatet de Périgueux, bulletin n° 6 (1971); don de l'Amicale.

Photographies de trois portraits offertes par M. Jean Lafond-Grellety: miniature sur ivoire signée Amédée Rateau et représentant M^{me} Joseph Lafond-Grellety; miniature sur ivoire représentant M^{me} Bergerac, née Agathe Gautier de la Touche; enfin portrait d'un énigmatique Mgr Grellety avec des armoiries portant un chevron, deux étoiles en chef et un meuble illisible en pointe.

Une médaille commémorant un concours colombophile à Périgueux; don de M^{me} Jean Fellouneau.

M. le Président remercie les divers donateurs

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 68 (1971), au n° 9 des « comptes rendus », un article d'Elie Peyrony et François Bordes sur deux pièces solutréennes de Laugerie-Haute et un texte de L. Pradel, « Précisions sur le burin du Raysse » (abri Pataud aux Eyzies-de-Tayac), puis au fascicule 2 des « Etudes et travaux », une très savante étude de Henri-V. Valois sur « le crâne trépané magdalénien de Rochereil », commune de Grand-Brassac: ce crâne, découvert par Jude en 1939, serait celui d'un enfant de trois ans nettement hydrocéphale, qui aurait été trépané pour des motifs d'ordre médico-magique. Le même périodique signale la parution, au t. 75 de *L'Anthropologie* (1971), d'un article de C. Prost relatif à un objet en bois de renne provenant de la Ferrassie.

La revue *Maisons et paysages*, 1972, n° 4, contient un article fort bien illustré de Pierre Larret-Lagrange, « Merveilles et misères de la maison et du paysage en pays d'Ans dans le Périgord ».

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER. — M. Pierre Aublant donne lecture de son compte de gestion pour l'exercice écoulé, document qui fait apparaître une situation financière parfaitement saine. M. le Président exprime à notre dévoué Trésorier les félicitations et les remerciements de la Société; il demande à l'assemblée de lui donner le traditionnel *quintus*, ce qui est aussitôt fait à mains levées.

QUESTIONS DIVERSES. — MM. Jean-Marie Fournet et Henry Brugne ont exprimé le désir d'obtenir des cartes de membres titulaires qui seraient délivrées par notre compagnie. Cette suggestion très intéressante est soumise à l'approbation de l'assemblée, qui l'adopte sans discussion. Le Bureau examinera les détails d'application de cette décision et publiera dans le premier fascicule de 1972 un communiqué sur la question.

M. le Président fait la synthèse des 41 réponses qui nous sont parvenues

à propos du concours Rastignac. Une décision sera prise à l'issue de la séance par la commission de publication en vue de décerner le prix.

Le Secrétaire général rend brièvement compte de la réunion de la Commission de la Fédération historique du Sud-Ouest à laquelle il représentait notre Société, réunion qui s'est tenue à Bordeaux le 7 janvier dernier à l'ancienne Faculté des Lettres. Le congrès d'études régionales aura lieu en principe à Saintes les 27 et 28 mai 1972.

COMMUNICATIONS. — M. Jean Maubourguet, à partir d'un terrier de 1625 relatif au prieuré de Bouzie, fait un saisissant parallèle entre la situation de l'arrière-pays dommois à cette époque et ce qu'elle est devenue de nos jours. Si le morcellement des terres n'a guère changé, la dépopulation par contre s'est considérablement aggravée surtout en Bourianne. Les chemins étaient très nombreux au XVIII^e siècle, on cultivait la vigne pour l'exportation et le minerai de fer était exploité à Bouzie et à Gaumier ; les récoltes de truffes étaient abondantes au XIX^e siècle et le pays regorgeait de pigeons. Notre collègue met aussi l'accent sur la regrettable prolifération des constructions malheureuses qui dénaturent la beauté du passage (séchoirs à tabac, élevages de volailles, etc.).

Notre Président a pris connaissance d'une récente étude sur l'écrivain Paul Nizan, parue dans le n° 59 du *Magazine littéraire*. Nizan fut élève au Lycée de Périgueux où il entra en 1912, il a conté la partie périgourdine de sa vie dans un roman, *Antoine Bloyé* (Grasset, 1933) : les descriptions qu'il y donne paraissent assez fidèles, l'écrivain nous fait même l'honneur de mentionner notre compagnie, qui se réunit chaque mois, écrit-il, « dans le donjon d'un ancien château féodal » pour secouer la poussière du passé (il s'agit en réalité du château Barrière).

M. Bequart a eu l'occasion de consulter le récent mémoire d'un jeune universitaire, M. Jean-Yves Lachaudru, qui vient d'étudier le Front populaire en Dordogne (Faculté de Bordeaux, 1971). Cet intéressant travail fait ressortir que les événements de 1936 n'ont été marqués dans le département par aucun incident sérieux.

Le Secrétaire général signale également un livre d'Albert Garreau, *Inquisitions II* (Paris, Editions du Cèdre), où figure un essai critique sur Léon Bloy. Il a noté dans *Périgord actualités - Mon Pays*, nos 553 à 556, la suite des variétés périgourdines publiées par M. Jean Secret : ce dernier présente successivement la bibliothèque de Marie-Antoinette à Périgueux, la collection du Dr Voulgre à Mussidan et les portraits des frères Beaupuy conservés à la Mairie de cette ville.

M. le Président fait circuler différentes médailles prêtées par M^{me} Felionneau. On remarque surtout, en dehors de celle qui est mentionnée aux *Entrées*, une pièce rappelant le souvenir de l'exposition canine de Périgueux en 1890 et une autre, non datée, commémorant une exposition industrielle sous le Second Empire.

M. Bernard Vacherot nous a fait parvenir le début d'un travail consacré à un relevé d'inscriptions et de graffiti dans l'église Sainte-Marie de Sarlat. Une partie de cet inventaire pourra être publiée dans notre *Bulletin*.

M. Guy Ponceau présente un plan de Périgueux assez mal connu qui a été reproduit dernièrement par l'imprimerie Fanlac. Il s'agit du « plan de la cité et de la ville de Périgueux » qui est joint au *Mémoire sur la constitution politique* publié lors du procès des francs-fiefs (Paris, Quillau, 1775).

MM. Landry et des Bouillons ont noté dans l'*Histoire de l'Aquitaine* publiée sous la direction de M. Charles Higounet (Toulouse, Privat, 1971), une

allusion à l'entrepôt de vin de Saint-Médard-de-Mussidan à l'époque gallo-romaine (voir le *Bulletin* de 1970, pp. 77, 80 et 154).

Enfin M. Marcel Secondat, revenant sur la déesse Nehalennia dont il a été question à la séance de janvier, en a retrouvé la trace dans *La Guienne historique et monumentale* de Ducourneau, t. I (1842), introduction, p. 21. C'est sans aucun doute dans ce livre qu'Eugène Le Roy a puisé pour son « Jacquou le Croquant ».

ELECTIONS. — Il est procédé aux élections statutaires pour le renouvellement du Conseil d'administration. M. Jean Lassaigue, assisté de deux scrutateurs, MM. Bardy et Bélanger, est chargé du dépouillement des bulletins de vote. Ont obtenu sur 43 votants :

MM. Coq, Delmas, Guthmann, Lassaigue, Maligne, Maubourguet, Ponceau, Secondat et Soubeyran ainsi que M^{mes} Marsac, Ponœau et Sadouillet-Perrin ; chacun 43 suffrages ;

MM. Aublant, Becquart et Secret ; chacun 42 suffrages.

M. le Président remercie l'assemblée du témoignage de confiance qu'elle vient de donner cette fois encore à ses membres déjà conseillers. Il se félicite de voir entrer au Conseil MM. René Maligne et Michel Soubeyran, qui remplacent la regrettée secrétaire-adjointe, M^{lle} Desbarats, ainsi que M^{me} Léonie Gardeau, démissionnaire pour raisons de santé.

ADMISSIONS. — M. Jean FORIE, 248, rue du Jardin public, Bordeaux ; présenté par MM. Aublant et Secondat ;

M. et M^{me} Georges DELAGE, Pazayac ; présentés par MM. Becquart et Secret ;

M. Philippe de LA BAUME, le Mas d'Andrivaux, Chancelade ; présenté par MM. le Colonel de Chasteignier et Jacques Lagrange ;

M. André LORSIGNOL, Peyrillac-et-Millac ; présenté par MM. Aublant et Becquart ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

Les membres du Conseil d'administration nouvellement élus se sont réunis à l'issue de la séance et ont décidé de continuer dans leurs fonctions les membres du Bureau en exercice. M^{me} Marsac remplacera M^{lle} Desbarats au poste de secrétaire-adjointe, la commission de publication et la commission des finances gardant la même composition.

SEANCE DU JEUDI 2 MARS 1972

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. PIERRE BÉZIAU, PRÉFET DE LA DORDOGNE.

Présents : 46.

M. Jean Secret prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le Préfet,

» C'est un grand honneur que vous nous faites en acceptant de venir présider aujourd'hui notre séance. La Société historique et archéologique du Périgord, qui vous accueille, est à présent une vieille dame de 98 ans, puisque sa première séance eut lieu le 27 mai 1874. Dans l'introduction au tome I de notre *Bulletin*, Eugène Massoubre disait : « A partir de ce jour, le département de la Dordogne compte une institution utile de plus ». Il nous semble que la prophétie était valable : notre Société a édité 98 volumes de mémoires et travaux, des volumes allant de 250 à 600 pages ! Sans parler de quelques volumes annexes !

» Convenez, Monsieur le Préfet, que cette vieille dame a déjà beaucoup travaillé. Toutefois, elle est encore jeune, active et enthousiaste, elle ne paraît pas avoir atteint ce que notre époque appelle pudiquement « le 3^e âge », celui de la retraite ! Comme elle possède un seau, elle possède bien sûr une devise : ACTA MAJORUM SERVA, LUMINE CALEAT VERITAS. C'est pour elle un programme qu'elle n'a jamais trahi : conserver les faits des ancêtres pour que la vérité brille à la lumière de la connaissance.

» Que si j'examine maintenant les rapports qu'a eus la Société avec les préfets du département, je découvre peu de contacts, sinon en 1874, pour la fondation de la Société, et, en 1927, pour le Congrès archéologique de Périgueux. Si nous comptons bien, Monsieur le Préfet, vous ne venez nous voir que tous les demi-siècles ! Mais afin de ne pas attendre trop longtemps, nous vous convions par avance au centenaire de la Société en 1974.

» En pénétrant dans cet hôtel, Monsieur le Préfet, vous avez rencontré l'ombre de Bodin qui avait ici sa demeure au XVII^e siècle. Pendant la Fronde, il représentait, à Périgueux, ceux qui demeuraient fidèles au roi. C'est même dans le couloir que vous avez traversé que fut tué, d'un coup d'épée, le marquis de Chanlost, qui occupait la ville au nom du parti des Princes. Vous avez rencontré aussi une ombre moins sanglante, celle de l'un de vos « grands anciens », Albert de Calvimont, qui, de 1840 à 1852, fut successivement secrétaire particulier du préfet (aux appointements de 1300 F par an !), sous-préfet de Nontron, puis de Bergerac, et préfet de la Dordogne. Nous achevons précisément, dans notre *Bulletin*, la publication des souvenirs de ce personnage pittoresque et attachant, et quand le volume sortira des presses, nous nous ferons un plaisir de vous en offrir un exemplaire.

» Voilà, Monsieur le Préfet, les rendez-vous pris ! En attendant, vous allez assister à l'une de nos séances, une séance comme les autres, improvisée, car nous n'avons rien de professeurs — ou d'élèves ! — qui attendent un inspecteur général ! Vous pourrez ainsi juger sur pièces et constater l'extrême variété de nos travaux et la qualité des communications qui nous sont faites.

» Permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous souhaiter la bienvenue parmi nous et de vous remercier d'avoir tenu à souligner, par votre présence, l'attachement que vous montrez pour le département sur lequel vous veillez, et pour tout ce qui est susceptible de conserver au Périgord son vrai visage. »

M. le Préfet prend à son tour la parole pour remercier M. Secret et sou-

ligne le plaisir qu'il ressent à se trouver parmi nous. Il rappelle l'aide efficace qu'apporte notre Président à l'administration dans la défense du Périgord et de ses sites.

FELICITATIONS. — M. Paul Fitte, chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques.

VOEUX. — Des remerciements sont adressés à M. Robert de Maillard pour les vœux qu'il a bien voulu nous faire parvenir.

REMERCIEMENTS. — MM. Philippe de La Baume et André Lorsignol.

CONCOURS RASTIGNAC. — M. le Préfet remet à M. Becquart, lauréat du concours Rastignac, le chèque de 1.000 F qui constitue la récompense prévue. Le Secrétaire général remercie notre compagnie pour l'organisation de ce concours et se félicite d'avoir œuvré, à travers sa personne, pour le renom de la Société tout entière ; il adresse également des remerciements à M. Acsay et à l'Office du Tourisme pour le geste généreux qui a permis la dotation du prix.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Saint Laurent O'Toole, archevêque de Dublin* (Paris, J. Dumoulin, 1903) ; don de M. l'Amiral de Presle.

Jean Secret, *Périguenx* (Paris, Nouvelles Editions latines, s.d.) ; hommage de l'auteur.

Max Sarradet, *Catalogue des marques de potiers gallo-romains sur la ceramique utilisée par les Pétrucocres* (1971, 1 broch. ronéotée) ; offert par l'auteur.

En écoutant parler de l'Empereur, coupure de presse extraite de « Terre de Provence » du 25 décembre 1971 ; don de M. Maxime de Lapeyrouse. Ce texte évoque une visite rendue en 1906 par Jacques Normand à la comtesse de Lapeyrouse de Bonfils, filleule de Napoléon.

COMMUNICATIONS. — M. le Président passe en revue la correspondance reçue et signale onze portraits conservés au château de Lavernelle, commune de Saint-Félix-de-Villadeix, dont la liste lui a été communiquée par M. Maxime de Lapeyrouse. Ces toiles représentent divers membres des familles Dugarry d'Uzaeli, d'Abzac de Montastruc et Bonfils-Lavernelle ; on y remarque un saint Bonfils avec la mitre et la crosse.

M. Becquart expose à l'assemblée les résultats de ses recherches sur Rastignac. Il a pu établir que l'architecte du château était un nommé Blanchard et que les travaux de construction furent entrepris en 1811. Blanchard naquit à Nontron en 1755, se maria en 1808 avec une Anglaise et travailla à divers bâtiments publics de la Dordogne.

M. Michel Soubeyran a étudié le peintre périgourdin Jacques-Emile Lafon, né à Périgueux en 1817 et mort à Paris en 1886. Lié d'amitié avec Louis Veuillot, Lafon subit l'influence de Paul Delaroche et se spécialisa dans la peinture religieuse de style académique, où il persista toute sa vie.

M. Jean Maubourguet donne lecture d'une lettre d'Engène Le Roy à Sylvain Cavailliez (26 décembre 1906), publiée en 1928 dans *Le Périgourdin de Bordeaux* et relative à divers projets du romancier. Le passage le plus intéressant a trait aux « Gens d'Auberoque », il établit que, pour Engène Le Roy, Auberoque était purement imaginaire et ne saurait être identifié en aucune façon avec Hautefort, erreur que l'on ne cesse pourtant de commettre de nos jours.

M. Guy Ponceau a fait l'acquisition d'un plan inachevé de la seigneurie de Castelnaud-Fayrac. Ce document du XVIII^e siècle, extrêmement intéressant, fournit de précieux détails sur la structure des sols, sur leur exploitation et sur l'évolution des toponymes.

M. Alain Roussot a dressé l'inventaire des instruments perforés du Périgord. Ces objets en roches cristallines comprennent surtout des haches et des casse-têtes, leur répartition géographique ne présente pas de caractère particulier.

M. Max Sarradet entretient l'assemblée de l'état d'avancement des fouilles dans le secteur gallo-romain de Périgueux. Il souligne notamment le grand intérêt des céramiques et des marques de potiers dont il a pu dresser le catalogue, puis fait circuler de nombreuses reproductions de dessins ou graffiti relevés sur les poteries. Notre collègue montre également des photographies de graffiti, extrêmement abondants, qui existent dans les parties hautes du château médiéval de Bourdeille et mériteraient certainement un examen approfondi.

M. Alix fait circuler la photographie d'un morceau sculpté provenant d'une maison sise à la Cadène-Saint-Georges, commune de Coux-et-Bigaroque. Cette demeure a vraisemblablement été construite à la fin du XVIII^e siècle sur les ruines de l'ancien château avec des matériaux provenant de l'église (voir le *Bulletin* de 1878, p. 367, et 1906, p. 36).

M. Bernard Bordier, revenant sur la découverte par M. de Bruchard d'une pierre percée d'un gros trou au centre avec plusieurs trous concentriques plus petits (voir *Bulletin* de 1971, p. 266), pense qu'il pourrait s'agir d'un moule à rouelles. Il a lui-même découvert un objet de ce type et l'a publié récemment dans le *Bulletin de la Société des amis du vieux Chinon*.

Enfin M^{me} Sadouillet-Perrin raconte comment deux statues de plâtre, conservées en l'église de Meyrals, viennent d'être nettoyées en laissant apparaître leur vrai matériau qui est le bois. Probablement de facture moderne (XIX^e siècle), ces statues représentent sainte Germaine de Pibrac et saint Eutrope.

ADMISSIONS. — M. Louis JARROT, 7 bis, rue des Vieilles-Bougeries, Périgueux ; présenté par MM. Sarradet et Secret ;

M. Antoine GADAUD, 20, rue Saint-Ferdinand, Paris-XVII^e ; présenté par M^{mes} Fellonneau et Valégeas ;

M. l'abbé Raymond BOISSAVY, curé de Coux-et-Bigaroque ; présenté par M. Mouret et M^{lle} Soulié ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

EXERCICE 1971

Mes chers Collègues,

Il m'est agréable de vous dire que l'exercice 1971 s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes, puisque, contrairement au précédent exercice, il se solde par un excédent final de recettes de F 3.938,02.

Nous avons réalisé en 1971 la deuxième et dernière tranche, prévue, des travaux de réfection des toitures de nos immeubles. Il en est résulté une nouvelle et forte dépense, atténuée par l'encaissement de la totalité de l'aide obtenue du Fonds national d'Amélioration de l'Habitat, pour l'ensemble des travaux.

Nous avons subi en cours d'exercice une hausse des coûts de l'impression et de la distribution du **Bulletin**. Cette augmentation — 8,50 % environ — a été limitée, en 1971, aux deux dernières livraisons. Elle jouera pleinement en 1972. Cependant, le taux de la cotisation et des abonnements, qui avait été majoré au début de 1971, restera inchangé pour 1972. Mais nous craignons bien qu'il ne faille envisager de le relever pour l'exercice suivant, si nous voulons conserver sa consistance au **Bulletin**.

Je voudrais, au passage, dire un mot du recouvrement des cotisations. Vous constaterez tout à l'heure que les frais de rappel (timbres-poste seulement), pour les membres en retard, se sont élevés à F 125,90. Cela représente l'envoi de plus de 400 lettres. Et à l'heure où je parle, 41 membres ne se sont pas encore mis à jour. Il faut compter sur quelques départs « à l'anglaise », mais je suis certain qu'une bonne partie des retardataires finira par répondre et je les en remercie d'avance.

Il faudrait bien comprendre qu'une société, que notre Société, a besoin pour vivre et tenir normalement ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs, du soutien régulier de ses membres. Elle pourrait faire sienne, à côté de celles qui déjà lui sont propres, la belle devise de la ville de Périgueux: « Fortitudo mea civium fides ». (Ma force réside dans la fidélité de mes membres). Fidélité au Périgord en restant membre de notre compagnie, mais aussi en acquittant correctement la cotisation. Si nous n'avions pas eu la chance de bénéficier de la grande générosité à notre égard du professeur Testut — grâce lui en soient une nouvelle fois rendues — la négligence de trop de nos collègues risquerait parfois de mettre notre trésorerie dans l'embarras, ou nous aurions été contraints de fixer la cotisation à un taux très supérieur à celui que nous avons pratiqué jusqu'à ce jour.

Cela me fournit l'occasion de remercier d'autant plus vivement tous ceux de nos membres qui, malgré les soucis, les sujétions, les sollicitations de notre temps — que je reconnais volontiers — trouvent cependant le moyen d'être des sociétaires fidèles et ponctuels, souvent généreux, quelquefois même très généreux. Et ce sont des remerciements particuliers que nous devons renouveler à MM. Bertrand d'Abzac, Dumoncel et Jean-François Freyssingeas, qui nous ont fait les dons les plus importants.

Le tome XCVIII (1971) du **Bulletin** est légèrement plus volumineux que d'habitude — 344 pages — en raison de l'importance plus grande de quelques-uns des articles qu'il a publiés, et qui ont été fort appréciés par beaucoup de nos membres. Le chiffre du tirage a été maintenu à 1.000 exemplaires.

Le nombre de nos membres continue à progresser légèrement, malgré des défections inévitables. 48 nouveaux membres titulaires sont venus rejoindre nos effectifs; 6 abonnements ont été souscrits.

Nous avons eu à déplorer 14 décès. Voici rappelés les noms de ces disparus, qui emportent nos regrets: M^{lle} Renée Desbarats, membre du Bureau en qualité de secrétaire adjointe; M^{me} Yvonne Fournier de Laurière et Cécile Lebrette; MM. Max Ardillier, le colonel Brunet, le comte Louis du Cheyron de Beaumont, Maurice Imbert, Jean Lafille, Eugène Lamonzie, Maurice Legendre, Edouard Magnac, le colonel Ollivier, les Docteurs Vignal et Voulgre.

Avant de vous communiquer la situation de votre Société au seuil de ce nouvel exercice, je ferai observer que j'ai apporté, cette année, une modification — qui me paraissait logique — dans la présentation de l'Actif net. En effet, le capital du portefeuille Fonds d'Etat — qui provient du legs du Professeur Testut — est inaliénable. Seuls les arrérages peuvent être utilisés. Je n'ai donc fait figurer dans l'Actif que les éléments sur lesquels votre Société est maîtresse de tous ses droits, et dont elle peut disposer librement. Il va de soi que les valeurs constituant ce portefeuille continueront à apparaître dans nos comptes — pour leur valeur nominale — d'ailleurs supérieure de 25 à 30 % à ce que serait leur valeur de réalisation — mais sous une rubrique distincte.

Voici ces comptes que je sou mets à votre approbation :

RECETTES :

Cotisations	715	12.840
Abonnements	71	1.585
		<hr/>	<hr/>
Soit	786	membres pour un total encaissé de F	14.425
Encaissement de cotisations et abonnements arriérés de l'exercice 1970		258
Droits de diplôme (48 admissions)		240
Dons et subventions :		6.913
— Subvention du Conseil général de la Dordogne	500	
— Subvention du Ministère des Affaires culturelles	300	
— Subvention du Fonds national d'Amélioration de l'Habitat	5.589	
— Majorations de cotisations et dons divers	524	
Ventes de bulletins et d'ouvrages		2.800
Intérêts et arrérages :		2.579,65
— Intérêts Caisse d'Épargne	1.738,85	
— Intérêts de Bons du Trésor	220	
— Arrérages du portefeuille Fonds d'Etat	620,80	
Loyers des immeubles		9.436
Excursions :		2.520
— 12 juin	2.240	
— 5 septembre	280	

Divers		2.819,95
— Fondation prix château de Rastignac (don de M. L.E. Acsay, à New-York)	656	
— Remboursement de 60 F de rente 5 % 1920 (remployés en obligations emprunt 6 % 1967)	1.800	
— Divers proprement dits (menus profits, trop payés à rembourser, ventes d'ouvrages pour compte des auteurs)	363,95	
Total des Recettes		41.991,60
DEPENSES :		
Bulletin tome XCVIII (1971)		13.532,78
— Impression	11.600	
— Clichés	1.288,07	
— Distribution	644,71	
Abonnements et cotisations		193
Frais de poste (lettres et paquets)		177,31
Frais de rappel, cotisations		125,90
Confection et envoi de diplômes		88,20
Frais et fournitures de bureau		1.588,80
Achats pour la bibliothèque		6
Frais de gestion des immeubles :		17.414,93
— Réparations et entretien	14.126,03	
— Impôts et taxes	2.772,40	
— Assurances	224,23	
— Chauffage et éclairage	22,25	
— Eau	270,02	
Excursions :		2.178
— 12 juin	2.028	
— 5 septembre	150	
Divers :		2.087,66
— Tirage à part « Inventaire de l'Iconothèque »	311,80	
— Remploi de 60 F de rente 5 % 1920 amortis en 4 obligations 400 F de l'Emprunt National d'Equipement 1967	1.545,86	
— Divers proprement dits	235	
(Menus dépenses, remboursement de som- mes payées en trop et de ventes d'ouvrages pour compte des auteurs)		
Total des dépenses		37.397,58
RECAPITULATION		
— Total des Recettes de l'exercice 1971		41.991,60
— Total des Dépenses de l'exercice 1971		37.397,58
Excédent des Recettes de l'exercice		4.594,02
Recette provisoire Fondation prix château de Rastignac		656
Excédent net des Recettes		3.938,02

ACTIF NET DE LA SOCIETE
AU 31 DECEMBRE 1971

Disponible		
— Espèces en Caisse		32,11
— Solde du Compte-Courant Postal Limoges 281-70		810,08
— Solde du Compte-Chèques N° 21.954 à la B.N.P. à Périgueux		301,03
— Solde du Livret N° 53.091 à la Caisse d'Epargne de Périgueux		32.165,65
Total		33.308,87
A déduire :		
— Encaissement en 1971 de recettes concernant l'exercice 1972	1.728,50	
— Solde des dépenses de 1971 passées en compte en 1972	3.671,79	
— A réserver: Fondation prix château de Rastignac	656	6.056,29
		27.252,58
Disponible net, toutes dettes payées		
Réalisable		
Portefeuille de Bons du Trésor à 5 ans, domiciliés à la Trésorerie Générale, à Périgueux		2.000
Echéance 10 février 1976, série BSD 3 1968 N° 36.195.117	500	
Echéance 10 mars 1976, série BSD 3 1968 N° 36.195.120	500	
Echéance 10 mai 1976 série BSD 2 1970 N° 39.946.285	1.000	
Immobilisé		
Immeubles de la Société (pour leur valeur d'achat)		4.456,04
— 18, rue du Plantier	2.200	
— 16, rue du Plantier	2.256,04	
Total de l'Actif		33.708,62
Pour ordre		
Portefeuille Fonds d'Etat (pour sa valeur nominale) (Inaliénable suivant dispositions testamentaires du Professeur Testut)		
— 265 F de rente 5 % perpétuelle. Nominative, en 2 certificats		5.300
— 295,80 de rente 3 % 1945-54 amortissable. Nominative, en 3 certificats		9.860
— 4 obligations de 400 F Emprunt National d'Equipement 6 % 1967, série B N° 13.378 à 13.381		1.600
Total du Portefeuille inaliénable		16.760

Le Trésorier :
Pierre AUBLANT.

DU NOUVEAU

sur le Château de RASTIGNAC

Lors de la séance du jeudi 5 août, notre Président avait annoncé que M. le D^r Leslie E. Acsay, de New-York, lui avait fait parvenir une certaine somme pour l'organisation d'un concours destiné à récompenser, sous les auspices de notre compagnie, les chercheurs qui découvriraient la date de construction et l'architecte du château de Rastignac, ce qui aiderait sans doute à expliquer sa ressemblance avec la **Maison Blanche** de Washington. L'Office départemental du Tourisme acceptait d'arrondir la somme de façon à constituer un prix de 1.000 francs.

Le 28 septembre 1971 était remise à la presse locale et régionale la circulaire suivante :

« Sur la suggestion de M. L.E. Acsay, la Société historique et archéologique du Périgord organise un concours pour découvrir le nom de l'architecte qui a bâti le château de Rastignac (La Bachellerie, Dordogne), concours dont le règlement est le suivant :

- Article I.** — But : découvrir la date de construction du château de Rastignac, ainsi que le nom de l'architecte qui l'a bâti. Accessoirement, seront bienvenus tous renseignements sur sa construction et sur le constructeur qui a mené à bien ces travaux.
- Article II.** — Une somme a été déposée à la Société par M. L.E. Acsay, afin de doter d'un prix ce concours et de récompenser l'heureux chercheur qui découvrira la clé de cette petite énigme architecturale. La somme, arrondie par l'Office de Tourisme de la Dordogne, constitue un prix de 1.000 francs.
- Article III.** — Le concours est ouvert non seulement aux membres de la Société historique et archéologique du Périgord, mais aussi à tous chercheurs. Les réponses devront parvenir avant le 31 janvier 1972, à la Société (18, rue du Plantier, à Périgueux), sous forme de mémoires dactylographiés.
- Article IV.** — Le jury est constitué par le comité de lecture de la Société historique et archéologique du Périgord. Sa décision sera sans appel.
- Article V.** — Les renseignements ainsi découverts seront publiés par les soins de la Société. Ils pourront ensuite être librement utilisés par les chercheurs, américains ou français, qui s'intéressent aux analogies monumentales qu'on peut relever entre la Maison Blanche et le château de Rastignac. »

Dès le mois de décembre commencèrent à parvenir des réponses. Le jeudi 3 février, après la séance mensuelle de la Société, le jury s'est réuni. Il comprenait les membres du comité de lecture de la Société, soit : MM. Lassaigne, Maubourguet, Secondat et J. Secret. L'unanimité n'eut aucune peine

à se faire sur le nom de M. Becquart qui était le seul à apporter dans sa réponse, avec des preuves à l'appui, le nom de l'architecte de Rastignac et les dates de construction. C'est donc lui qui est le lauréat de ce concours.

Nous avons reçu une quarantaine de réponses. Sept d'entre elles provenaient de Paris et de la région parisienne; six de la Dordogne; 5 de la Gironde; 4 de la Côte d'Azur; 2 des Vosges, de l'Auvergne, de Bayonne, de la Belgique et de la Moselle ; 1 de La Rochelle, Roubaix, Angers, Soulac, Dakar et New-York.

Ces envois émanaient de : MM. et M^{mes} Raymond Aymard, Lucie Borsa, Richard N. Burns, Agnès Burolleau, M.L. Burtin, Nadine Carenta, de Cazenave, André Coudy, Odette Courdier, Jack Christian, Mireille Davie, Dufetel, R. Durand, L. Gardeau, Guy Giraudeau, Jocelyne Gony, C. Grimaud, Yvonne Grès, Hubert Parsoire, Lagarde, J.N. Lambert, A. Laroche-Troy, Pierre Launoy, Hervé Lauwick, Bruno Loison, Louvet, M. Loyau, G. Michel, Roland Morellet, Jacqueline Morthet, Frédéric Mühlenheim, C. Poniatowska, Ravarit, Y.C. Ronnet, P. Toussaint, Fern, Vignerou, Paul Vuillermet. Un seul envoi a répondu aux deux questions posées, certaines des réponses reçues offrent néanmoins un grand intérêt par les suggestions et les hypothèses qu'elles proposent.

Le Bureau de la S.H.A.P.



La Maison Blanche à Washington



Le château de Rastignac

On a maintes fois soulevé depuis une trentaine d'années le problème des ressemblances architecturales entre la Maison Blanche de Washington et le château de Rastignac en Périgord ¹. Cette indéniable similitude a suscité diverses hypothèses, ce qui n'empêche que deux questions essentielles restent posées : qui fut l'architecte de Rastignac et à quelle date cette demeure fut-elle construite ?

En ce qui concerne la première question, les uns ont suggéré Victor Louis, d'autres Clérisseau, Ledoux ou un imitateur de Hoban. Même incertitude quant aux dates de construction : on admet généralement que l'édifice aurait été commencé avant la Révolution et terminé en 1838. Cette date de 1838 est douteuse : elle est avancée par divers auteurs d'après une notice sur la Bachellerie rédigée par le curé Foucaud, mais il faut préciser que la notice — nous l'avons consultée ² — en réalité ne comporte aucune date ; nous pensons qu'elle est contemporaine de l'épiscopat de Mgr de Lostanges (1821-1835), qui s'occupa très activement de la réorganisation de son diocèse ³.

On a parlé aussi d'un plan de Rastignac daté de 1830 ou 1831. Ce plan existe bien ⁴ mais il n'est ni daté ni signé, en outre il fait seulement état de modifications de détail dans la distribution intérieure du château (office et chambre de domestique au rez-de-chaussée; chapelle, bibliothèque et alcôve au premier étage).

Les recherches que nous avons entreprises dans le fonds de Rastignac aux Archives de la Dordogne permettent de lever en grande partie ces incertitudes. Nous avons utilisé essentiellement les comptes du régisseur de Rastignac ⁵, Isaac Delmont ou Desmont, qui ont été conservés pour les années 1811 à 1817. Ces documents se présentent sous la forme de cinq cahiers manuscrits (recettes et dépenses), couvrant généralement une année : 18 octobre 1811 au 26 novembre 1812, 26 novembre 1812 au 13 novembre 1813, 13 novembre 1813 au 27 novembre 1814, 27 novembre 1814 au 18 décembre 1815, enfin 18 décem-

1. Voir surtout l'article de Jacques HOULET, *La Maison-Blanche en Périgord*, « Jardin des arts », n° 168, nov. 1968.

2. Arch. dép. Dordogne, 3 V 5, reg. de l'arrondissement de Sarlat.

3. Georges ROCAL, *1815-1830 en Dordogne, situation religieuse*, dans *B.S.H.A.P.*, t. LXXVII-LXXVIII (1950-1951).

4. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1852/6.

5. *Id.*, 2 E 1852/13.

bre 1815 au 9 mars 1817. Un chapitre spécial, à la rubrique des dépenses, est ouvert sous des appellations diverses pour les travaux d'entretien et de construction ; les éléments de comptabilité sont souvent extrêmement détaillés mais quelque peu confus.



Une lecture attentive des comptes révèle, en premier lieu, que l'architecte de Rastignac fut un nommé Blanchard, dont le nom apparaît à différentes reprises aux chapitres des dépenses. Ainsi, dans le premier cahier (1811-12), on note à l'article 13 du chapitre 8, « à cause de ce qui a été commencé et de ce que le régisseur a payé pour ce qui concerne la démolition de l'ancien château et ses accessoires et pour ce qui concerne la construction du nouveau château » : « Payé à M. Blanchard, architecte, à compte des honoraires que lui doit donner M. de Rastignac : 250 F ».

De même, en 1812-13 (chapitre 7), « à cause des diverses réparations d'utilité ou d'agrément », l'article 51 nous apprend que « M. de Rastignac a payé de sa poche à M. Blanchard » 1500 F au 26 janvier 1813 et 150 F au 4 août. Blanchard reçoit encore un acompte de 100 F le 20 septembre 1814 (3^e cahier, chapitre 9, article I), en 1815 il touche 1150 F suivant le détail ci-dessous (4^e cahier, chapitre 3, article I) :

« Payé à M. Blanchard, architecte, depuis le dernier compte rendu, à précompter sur ce que M. de Rastignac lui a promis, la somme de :

1 — le 3 mars 1815	100 F
2 — le 7 mai	150 F
3 — le 16 septembre	200 F
4 — le 2 novembre en argent, ou en un mandat de 500 de M. de Rastignac sur Bordeaux, cy	700 F »

Enfin, au 5^e cahier (1816-17), Blanchard reçoit 17 F « pour avances à Bordeaux » (chapitre 8, article 16).

Nous reviendrons *in fine* sur la personnalité de Blanchard, que d'autres recherches nous ont permis d'identifier.



Reste la deuxième question, celle de la date de construction du château. Les comptes de Delmont nous apprennent que les travaux étaient commencés depuis peu en 1811 et que

l'édifice n'était pas encore achevé en 1817. Mais voyons de plus près les détails.

On procède en 1811-1812 à la démolition du vieux château (perron, tour et petit cabinet derrière celle-ci, cheminée, chambre du régisseur, etc.). Les dépenses les plus importantes du premier cahier, pour le chapitre 8, ont trait à la conduite des quartiers de pierre provenant de la Brauge⁶ (600 F), au salaire du maçon Jean Delmas, qui touche 200 F pour la démolition et 200 F « sur l'avance qu'on lui doit faire pour la nouvelle bâtisse », au prix-fait de 300 F convenu avec Petitjean, maçon, pour démolition de la tour, ainsi qu'à divers achats de pierres et de planches. En ce qui concerne la construction proprement dite, on travaille surtout aux « fondements » du château, en particulier à ceux des pavillons et de la rotonde.

En 1812-1813 (2^e cahier, chapitre 7), Delmas reçoit 400 F pour reste de la démolition, plus un acompte de 1172 F sur le prix-fait du château. Les fondations se poursuivent activement, on note aussi de gros achats de sable, de planches et de quartiers de pierre. En 1813-1814 (3^e cahier, chapitre 7), Delmas touche encore 1.218 F, le régisseur paie 242 F au charpentier Perier et aux scieurs, dont un acompte de 15 F sur le prix-fait de la charpente, ainsi que 160 F au serrurier Joyet.

Puis Delmas, maintenant qualifié de « maçon entrepreneur », reçoit 4.181 F en 1815 (4^e cahier, chapitre 9) et 7.550 F en 1817 (5^e cahier, chapitre 8). Le charpentier Perier fils, de Montignac, a passé un prix-fait de 3300 F pour la charpente, sur lequel il touche 255 F d'acompte en 1816. La même année, le régisseur paie 587 F aux scieurs de long, achète pour 813 F d'ardoises en provenance de la Corrèze, donne 57 F à Joyet pour ferrer la grue, ce qui semble indiquer que l'élévation se poursuit. On note encore d'importants achats de briques, de planches et de lambris, des frais de transport de pierre et de sable. Jacomet, menuisier, reçoit différentes sommes pour travaux divers, il répare les portes et croisées de la chapelle.

Les comptes de Delmont nous renseignent également sur le coût total de la construction, exercice par exercice. Ainsi, grâce au 2^e cahier, nous savons que le château a coûté 3086 F au 26 novembre 1812 ; moins de cinq ans plus tard, le 9 mars 1817, on aura dépensé depuis le début des travaux 49.317 F. Les comptes n'allant pas au-delà, nous ignorons ce qu'il en fut par la suite.

6. Carrière sise commune de la Bachellerie.

Il est d'autre part intéressant de noter, indépendamment du château lui-même, que de grosses dépenses furent également engagées de 1811 à 1817 pour améliorer les abords de l'édifice et ses dépendances. C'est ainsi qu'on aménagea deux jardins anglais avec une serre, un aqueduc et une pièce d'eau, que l'on construisit une glacière et un cuvier et que l'on traça une avenue menant au château. Les jardins, pour lesquels on fit venir des arbres venant de Brive ou d'Orléans, avaient coûté 9.848 F à la clôture du dernier compte ; la glacière, déjà utilisée en 1815 et réparée par la suite, entraîna une dépense de 2.223 F. Quant à l'avenue, qui était bordée de platanes, elle semble avoir été à peu près achevée à la fin de 1814 ; le régisseur nous indique que son aménagement avait alors absorbé 4.080 F.

*
**

Toutes ces dépenses considérables ne pouvaient qu'être le fait d'un grand seigneur. Le propriétaire de Rastignac était en effet Pierre-Jean-Julie Chapt, marquis de Rastignac, fils de Jacques-Gabriel et d'Angélique-Rosalie d'Hautefort. Il émigra en 1791, ce qui laisse à penser que la reconstruction du château, si elle était envisagée à ce moment-là, comme on l'a dit, ne fut entreprise que beaucoup plus tard. Après avoir servi dans l'armée des princes, il se rallia à l'Empire et fut nommé président du collège électoral du Lot en 1809. Il devint par la suite chevalier de Saint-Louis, député du Lot en 1817 et pair de France en 1823 7.

N'ayant eu qu'une fille et devenu veuf de Françoise-Charlotte-Ernestine de La Rochefoucauld-Doudeauville, le dernier marquis de Rastignac décéda chez lui, à l'âge de 64 ans, le 21 octobre 1833 à deux heures du matin 8. Ses obsèques eurent lieu en présence de plus de 3.000 personnes, car, selon l'*Echo de Véronne* qui rapporte l'événement, il jouissait d'une grande popularité dans le Terrassonnais. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe, dont un par le sous-préfet de Sarlat, Cadiot. Un entrepreneur nommé Lescure assistait aux obsèques, ce qui laisse supposer que des travaux étaient peut-être encore en cours à Rastignac en 1833.

*
**

Un mot maintenant sur Blanchard, dont le véritable nom

7. *Dictionnaire de biographie française*, t. VIII, col. 447.

8. Arch. dép. Dordogne, 5 E 19/11.

était Mathurin Salat et qui fut baptisé à Nontron le 16 juillet 1755 ⁹, fils légitime d'autre Mathurin Salat et de Jeanne Fayolle. Il s'installa comme architecte au Taillan (Gironde) vers 1783 et épousa en 1808 une Anglaise domiciliée à Bordeaux, Marthe Palmer, native d'Ilminster (comté de Somerset), fille de Thomas Palmer et d'Anne Harwood. Le contrat de mariage ¹⁰ fut passé à Eysines dans la maison de Josiah Adams, le 31 octobre 1808, devant Pierre Saincrie, notaire à la résidence de Blanquefort. Il est vraisemblable que Marthe Palmer était apparentée au major général Charles Palmer, célèbre propriétaire de vignobles en pays médocain ¹¹.

Nous ne savons rien sur l'activité professionnelle de Blanchard au Taillan, mais nous le retrouvons installé à Mareuil dès 1811 comme « architecte ingénieur ». Il est sollicité cette année-là ¹² par le maire de Verteillac, de Millhac-Grandchamp, pour établir le devis des réparations à faire à l'église : ses honoraires, qui se montent à 190 F, sont estimés excessifs par la commune de Verteillac qui refuse de payer, d'où une plainte de Blanchard au préfet de la Dordogne, qui ne tranchera le différend que le 24 mai 1815 en fixant à 100 F l'indemnité due à l'architecte.

Blanchard travaille également vers 1812 aux plans du Palais de justice et de la Sous-préfecture de Ribérac, en 1813 il est chargé d'examiner les réparations faites à l'église de Champagne ¹³, en 1814 il s'occupe d'urbanisme à Nontron, sa ville natale. L'année suivante, il propose un plan pour l'installation des prisons de Périgucux dans l'ancien bâtiment des Augustins, mais son projet n'est pas retenu et c'est le Bordelais Combes qui l'emporte ¹⁴. En 1816 encore, il établit un devis pour la maison d'arrêt de Nontron ¹⁵.

Si Blanchard, on le voit, travailla beaucoup pour l'administration, celle-ci ne semble pas lui avoir épargné les tracasseries. En dehors de ses difficultés à Verteillac, nous le voyons en conflit avec la municipalité de Nontron, en septembre 1814 ¹⁶,

9. *Id.*, 5 E 306/7.

10. Arch. dép. Gironde, 3 E 28.293. Nous remercions vivement M. Monnier, directeur des Archives de la région Aquitaine, qui a bien voulu nous adresser une photocopie de ce contrat.

11. R. PIJASSOU, *Un château du Médoc : Palmer*, dans *Rev. hist. de Bordeaux et du dép. de la Gironde*, 1964.

12. Arch. dép. Dordogne, 12 O, Verteillac.

13. *Id.*, 4 Z 6, 22 juillet 1813.

14. *Id.*, série N, bâtiments départementaux.

15. *Id.*, 2 Z 1, 28 février 1816.

16. *Id.*, *ibid.*, 21 septembre 1814.

à propos de la construction d'un mur pour la promenade de cette ville. Affaire beaucoup plus grave, il est vivement critiqué en 1813 ¹⁷ par le sous-préfet de Ribérac, qui lui reproche d'avoir omis dans ses projets pour les prisons divers éléments indispensables. Et la discussion va durer jusqu'au 16 août 1821, date d'une décision prise par le Conseil général de la Dordogne qui vote un crédit de 1.000 F, à titre provisoire, pour les honoraires de Blanchard, alors que celui-ci demandait 3.000 F ! Pour le reste, l'assemblée départementale s'en remet à la décision du Conseil des Bâtiments publics à Paris ¹⁸.

Il est fort douteux que le malheureux architecte ait jamais obtenu satisfaction, car il meurt le 6 mars 1822 à Mareuil ¹⁹. Sa déclaration de mutation par décès, extrêmement précieuse car elle nous a permis d'établir sa véritable identité, sera faite sous le n° 71 au bureau de Mareuil ²⁰ par Jean Guerry, employé à la fonderie de Jomelières, commune de Javerlhac, agissant comme procureur de Marthe Palmer, veuve du défunt. Il en ressort d'autre part que le ménage n'avait pas eu d'enfants et que Mathurin mourut intestat.

* * |

Qu'apporte en définitive notre enquête à propos de Rastignac ? Elle nous fournit d'abord le nom de Mathurin Salat, dit Blanchard, ce Nontronnais méconnu qui sut égaler les plus grands architectes du moment, et nous révèle aussi l'identité des principaux artisans qui travaillèrent sous ses ordres. Elle nous permet d'autre part de serrer d'un peu plus près la chronologie, car nos documents établissent avec évidence l'antériorité de la Maison Blanche sur Rastignac et l'achèvement vraisemblable du château périgourdin vers 1830. Nous laisserons maintenant aux hommes de l'art le soin de décider si les deux édifices furent inspirés, comme sans doute quelques autres, d'un probable modèle commun issu du grand Palladio.

Noël BECQUART.

17. *Id.*, 4 Z 6, 31 juillet, 31 août et octobre 1813.

18. *Id.*, 1 N 5.

19. *Id.*, 5 E 249/9.

20. *Id.*, 191 Q 13.

LES "SOUVENIRS" DU PREFET ALBERT DE CALVIMONT

(1804-1858)

(suite et fin)

CHAPITRE IX

ENTREVUE AVEC LE PRINCE PRESIDENT COUP D'ETAT DU 2 DECEMBRE

(1851)

J'arrivai à sept heures moins un quart. Le village de Saint-Cloud était triste et désert. On ne se serait jamais douté que le chef de la République occupât en ce moment l'ancien château de plaisance de la royauté. A peine quelques rares lumières apparaissant derrière les fenêtres de l'habitation témoignaient-elles qu'il y eût là des vivants ; tout était sombre plutôt que calme ; il semblait qu'on respirât en ce lieu, plus qu'ailleurs, l'air des mystères politiques et des grandes aventures.

La cour du Palais était vide, modestement éclairée par de rares candélabres au gaz. On n'apercevait pas un factionnaire. La façade du Palais elle-même n'affichait ni plus d'éclat ni plus d'animation. Je mis pied à terre au milieu de la cour et je me trouvai ensuite fort embarrassé pour découvrir l'entrée des appartements du Prince. J'apercevais en effet quelques lueurs incertaines provenant de diverses portes principales ; mais comme je ne voyais et n'entendais âme qui vive, il m'était impossible de deviner à quel seuil m'arrêter.

Je me décidai enfin à tenter l'aventure du côté qui me semblait le moins inhabité : j'ouvris une porte et j'entrai dans un grand vestibule où je ne vis personne. Je poussai plus loin et je me trouvai dans un salon tout aussi désert. J'enfilai une suite de pièces au rez-de-chaussée, dont les lustres et les lampes me faisaient l'effet d'être près de s'éteindre : rien partout, aucun bruit nulle part.

Une véritable inquiétude me gagnait ; je revins sur mes pas. Alors seulement j'entendis une voix humaine. C'était un brigadier de gendarmerie mobile qui me demanda assez rudement d'où je venais ; et je lui répondis avec la plus naïve sincérité que je n'en savais rien, mais je lui dis aussi où j'avais l'intention d'aller et l'honneur qui m'y appelait.

Mon brave grenadier, s'humanisant, voulut bien me servir de guide. Il me conduisit à l'angle gauche du Palais, ouvrit une porte et me laissa en face d'un immense valet de pied qui me demanda à voix basse ce que je désirais. Sur ma réponse, il s'inclina et, marchant sans bruit il me mena quelques marches plus haut à deux de ses pareils, en taille et en livrée, qui se tenaient sur le palier.

Ceux-ci me demandèrent du même ton mon nom, ma qualité et le but de ma visite, après quoi ils m'introduisirent dans une antichambre où je me trouvai aux prises avec un huissier. L'huissier parlait plus bas encore que les valets. Il semblait que nous fussions dans le palais du silence. Je pris le diapason du logis et je fus introduit dans un salon à épais tapis, où cinq à six officiers se promenaient sans qu'on pût entendre le bruit de leurs pas. Un d'eux se détacha et vint au-devant de moi : « C'est l'aide de camp de service ! » me coula l'huissier dans l'oreille, et il s'éloigna.

L'aide de camp m'accueillit avec grâce et me dit aussitôt : « Je vais vous conduire au Prince ! » Mais il parlait lui-même si bas qu'il me fallut deviner ses paroles. Nous traversâmes un salon vide et nous arrivâmes enfin dans une pièce simple et sévère où il y avait deux personnes : un homme âgé à tête grisonnante, grand, gros, de physionomie débonnaire et à peu près insignifiante. L'autre, un homme jeune, de 30 à 35 ans d'apparence, un peu plus de cinq pieds, poitrine large, tête forte, belle chevelure, physionomie douce et mélancolique, moustache épaisse, teint mat et pâle ; ce n'était pas absolument une belle tête, c'était encore moins une tête vulgaire. L'ensemble inexprimable de cette physionomie me saisit et me plût du premier aspect.

J'étais arrivé devant le Président de la République ! Le personnage qui lui servait de repoussoir, comme disent les peintres, était le bon M. Turgot, depuis ministre des Affaires étrangères, aujourd'hui sénateur et même ambassadeur. L'aide de camp s'approcha si près de l'oreille du Prince pour me nommer, que je n'entendis rien, puis il me glissa comme un souffle en se retirant : « Vous êtes devant Monseigneur ! »

Le Prince fit alors un pas vers moi et, me tendant la main avec une bonté parfaite : « Je suis charmé de vous voir, M. de Calvimont ! me dit-il d'une voix véritablement sympathique et qui a quelque chose de la douceur créole.

— Et moi, Monseigneur, répondis-je, je suis heureux et fier de pouvoir vous remercier personnellement de l'honneur que vous m'avez fait en me donnant votre confiance.

— C'est moi qui vous remercie de tout le bien que vous avez fait en mon nom dans votre département, répliqua le Prince avec une grâce charmante. »

Et il me présente aussitôt à M. Turgot, en nous nommant l'un à l'autre. Que vous dirais-je ? J'étais venu là avec le sentiment de sage fermeté et de haute intelligence dans la direction des choses politiques, depuis le 10 décembre ; mais l'impression la plus intime était peut-être en moi celle d'une vive curiosité en face de ce caractère si diversement jugé, après tant de hardiesses dissemblables. Strasbourg, Boulogne, Ham, les brochures progressistes, les études sur l'artillerie se dressaient devant moi ! Et en regard de ce bagage déjà riche, une route nouvelle, véritable trainée de poudre de Londres à l'Assemblée constituante, pour la première étape, au palais de l'Élysée pour la seconde.... Où avait-il marqué la troisième ?

Mon audience était arrivée. Le général Roguet me poussa doucement à la rencontre du Président de la République qui se promenait d'un bout à l'autre du salon.

« Hé bien ! me demanda le Prince en m'abordant, qu'avez-vous à me dire sur votre département ?

— Monseigneur, répondis-je, mon département a été très calomnié.

— Il a cependant nommé dix représentants montagnards.

— Je pourrais répondre, Monseigneur, que ce ne fut pas de mon temps et en laisser la responsabilité à celui que je remplace ; mais j'accepte la succession et je n'en défends pas moins la Dordogne : nos paysans nomment des rouges, mais ils crient : Vive l'Empereur ! ».

Le Prince sourit et me laissa continuer.

« Monseigneur, je dois ajouter que cette inconséquence entre l'esprit et le cœur a porté d'heureux fruits tout récemment et sous mon administration, car j'ai été assez heureux pour obtenir l'élection de M. Magne, à soixante mille voix, en

remplacement du montagnard Ducluzeau, et cela sans la moindre difficulté.

— Comment avez-vous donc fait ?

— J'ai tout simplement fait imprimer et répandre deux cent mille bulletins de vote avec ces mots : Pierre Magne, Ministre de Louis Napoléon !

— Oui, le peuple est avec moi, Monsieur. Vous avez bien vu ! » me dit alors le Prince avec une évidente satisfaction et, s'approchant de la cheminée, il prit dans un vase une longue cigarette de papier qu'il alluma à une bougie, puis il poursuivit avec une certaine chaleur et à voix plus haute, car nous étions maintenant absolument seuls ; le salon s'était vidé, en effet, peu à peu et tout le monde était passé dans la pièce voisine, dont les portes restaient ouvertes.

« Oui, le peuple est avec moi, répéta le Prince, j'en ai chaque jour quelque nouvel indice. Il est avec moi ou plutôt avec mon nom, comme le souvenir de l'Empereur est au fond de l'âme de la nation avec son culte. Il semble qu'il y ait une sorte de parenté entre la famille nationale et la famille de Napoléon. J'en trouve le témoignage partout et à chaque instant, et dans les faits en apparence les plus insignifiants. Ces jours derniers, je me promenais dans le parc de Saint-Cloud, j'y rencontrai une pauvre vieille femme qui ramassait du bois mort ; je lui donnai quelques pièces de monnaie. « Mon Prince, me dit-elle, en me remerciant et avec une sorte de fierté confidentielle : mon père était employé aux vivres en Westphalie ! » Un autre exemple : Avant-hier j'étais à cheval avec un seul aide de camp, au Champ de Mars où l'on enlevait un ballon ; je fus reconnu. A l'instant même une foule de blouses et de vestes d'ouvriers m'entoure ; j'étais pressé par ces braves gens à ne plus pouvoir faire un pas. L'un de ces hommes vint s'appuyer sur le pommeau de ma selle, un grand gaillard, bien planté, fort et vigoureux, à la figure franche et assez agréable quoique barbouillée de noir car c'était un charbonnier.

« Mon Prince, me dit celui-ci, avec un air d'intelligence secrète et de glorieuse satisfaction, je suis né le... 1811. »

Je ne compris pas tout de suite, je l'avoue, ce que signifiait cette date ; mais en y réfléchissant, je me rappelai le jour de naissance du fils de l'Empereur. Par cette simple date, Monsieur, ce brave charbonnier se croyait un peu des nôtres et s'en vantait devant tous ! Hé bien, j'ai la conviction qu'il n'est pas une famille du peuple en France, qui ne revendiquât de même,

de près ou de loin, sa part de solidarité des grands jours de l'Empire. Dans chaque village, dans chaque hameau restent encore debout quelques vieux soldats, ou leurs fils, qui ne disent pas : l'Empereur a fait, mais nous avons fait avec l'Empereur ! C'est donc bien dans le peuple, j'ai raison de le penser et de le dire, qu'est toute ma force ; et dans le peuple seul, car la bourgeoisie me déteste !

— Ah ! Monseigneur, interrompis-je, permettez-moi de vous dire que je ne partage pas cette dernière opinion. Je ne parle pas pour toute la France que je ne connais pas en entier ; mais il m'est permis de juger de la généralité par induction ; dans le département de la Dordogne, par exemple, je puis affirmer que la bourgeoisie est avec vous d'intérêt et de cœur. Je comprends qu'à Paris où siège l'Assemblée avec ses passions, où habitent les hommes politiques les plus influents du dernier règne, il puisse y avoir une opposition réelle, vivace, personnelle ; mais vous feriez arrêter tous ces gens-là et les enverriez à Cayenne, que les anciens Orléanistes de la Dordogne, je le répète, n'en seraient pas moins avec vous, ne fût-ce que parce qu'ils n'ont d'espérance qu'en vous pour le salut de leurs têtes et de leur argent.

— Cela devrait être au moins ! répliqua le Prince, après m'avoir laissé parler, selon son habitude de parfaite politesse, qui lui donne en retour la facilité de ne répondre qu'à son gré et de ne dire que ce qu'il veut.

— N'ai-je pas appelé autour de moi, poursuivit-il avec un peu d'amertume, les hommes de tous les partis sans leur demander compte de leur passé ? Ai-je fait preuve pour un seul d'esprit d'exclusion ? Est-ce ma faute si, à l'examen du Conseil, je me suis aperçu qu'aucun de ces hommes n'était avec moi ni avec la France, et que chacun en particulier avait au contraire l'espoir secret de m'exploiter au profit d'un parti pour le succès d'une opinion ? Est-ce ma faute si je n'ai trouvé ni franchise, ni bonne volonté nulle part ? Je ne suis pas un homme de parti, moi, je suis un homme de principes ; c'est pour cela, je le répète, que ces gens-là me détestent et ne m'aimeront jamais.

— Remarquez, Monseigneur, repris-je, que vous donnez de la force à ma première observation. Vous me faites l'honneur de me parler des sommités politiques du dernier règne ? Permettez-moi de vous répéter que la France n'est pas là. Oui, le peuple est avec vous ; oui, le peuple fait votre force ; mais

ce concours n'est utile et imposant que parce que les masses sont bien dirigées. Le peuple ne fait et ne peut rien faire de bien par lui-même, je le pense et le dis hardiment. L'élection du 10 décembre, si grande, si unanime, si enthousiaste, n'eût jamais eu cet ensemble admirable, qui en a fait le plus grand événement du siècle, si le paysan eût été seul et absolument livré à ses propres moyens, à son unique inspiration. Dans chaque village, il s'est heureusement trouvé un, deux, trois hommes qui ont pris la tête du mouvement et dirigé la manifestation nationale. Ces hommes étaient le maire, le capitaine de la garde nationale, le juge de paix, tous des bourgeois, Monseigneur, et qui vous ont bien servi parce qu'ils ne vous détestent pas, croyez-le bien. »

Le Prince ne répondit pas et continua sa pensée comme s'il n'eût pas entendu mon objection.

« Je n'admets que deux grands principes politiques en France : le principe de la légitimité et le principe de la souveraineté nationale. Le premier de ces principes, après tant de siècles de durée et de splendeur, s'est visiblement usé et éteint dans ses derniers représentants. Il est bien évident pour tout esprit calme et observateur que l'opinion légitimiste n'est plus parmi nous qu'à l'état de tradition, et de tradition impopulaire. Les hommes de ce parti ont perdu là une belle cause, mais ils l'ont perdue irrévocablement. »

Ici, le Prince s'arrêta comme pour provoquer une observation; j'oserais presque dire que je m'y attendais.

« Ce que vous dites, Monseigneur, du parti légitimiste, répondis-je, avec un accent de douloureuse franchise, n'est que trop vrai. Ce n'est pas le principe, à mon avis, qui est devenu impopulaire ; ce sont les hommes qui le défendent depuis soixante ans. J'ai souvent pensé que les dix-neuf vingtièmes de la France seraient légitimistes si le dernier vingtième ne l'était pas.

— Et à ce sujet, Monseigneur, poursuivis-je avec intention, si je ne craignais d'abuser de vos instants, je serais heureux de saisir cette occasion pour vous parler de mon passé politique sur lequel on a peut-être formulé devant vous quelques inductions défavorables à ma situation présente vis-à-vis de votre gouvernement.

— Je vous le demande et je vous en prie ! répondit le Prince, avec un empressement visible, mais en même temps avec une parfaite bienveillance.

— Monseigneur, dis-je alors avec une sérieuse émotion, je suis le fils d'un royaliste de vieille roche : tous les miens se sont ruinés ou se sont fait tuer au service de la maison de Bourbon. Quoique né sous l'Empire, j'ai été élevé dans cette religion ; mais aussi au bruit de la gloire du grand nom que vous portez. J'ai perdu mon père à dix-huit ans ; j'avais, je crois, l'esprit juste et le cœur bien placé ; j'ai donc toujours jugé les hommes et les choses sans passion, comme sans préjugé ; j'ai été l'ami, le frère d'un bon nombre de gens de cœur dont les souvenirs et les traditions n'étaient pas les mêmes que les miens ; j'ai laissé dormir mes sentiments politiques tout le temps qu'a duré la Restauration. En 1830 seulement, quand je vis la révolution en guenilles, dans la rue, quand le roi de France fut chassé de son royaume avec ses enfants et ses petits-enfants par une immonde canaille, je pris une plume comme j'aurais voulu prendre une épée, et je combattis ardemment, violemment. J'eus des duels, je fus mis en prison, je perdis le peu qui me restait de fortune ! ma lutte dura trois ans.

« De 1833 à 1848, je n'ai plus écrit une ligne politique. Si je me suis décidé en 1841 à prendre du service sous le gouvernement de Louis-Philippe, c'est que, d'abord, j'avais beaucoup souffert pour en arriver là. Permettez-moi, Monseigneur, de n'accuser personne ! J'étais ensuite convaincu que nous marchions à une nouvelle révolution, et cette fois à une révolution sociale. Mes anciens compagnons de parti prêtaient serment au roi Louis-Philippe et votaient avec les démagogues contre son gouvernement. Je me crus le droit de faire autrement et je crois encore que je fis bien. La Monarchie était en face de la République ; je me souciai fort peu du Monarque, mais j'entrai avec bonheur dans la lutte contre l'insurrection et le principe révolutionnaire. J'ai servi sept ans le gouvernement de Louis-Philippe, je ne dirai pas avec affection, personne ne le croirait, mais avec fidélité et en quelque sorte pour mon propre compte, pour la jouissance personnelle de combattre tous les jours sans relâche une démocratie stupide, et mauvaise encore davantage.

« Lorsque 1848 est arrivé, j'ai repris la plume de journaliste et j'ai lutté en province contre le gouvernement provisoire et ses proconsuls, j'ose le dire, avec énergie et quelques succès. Au 10 décembre j'ai soutenu votre candidature dans la Dordogne contre deux journaux qui lui étaient hostiles, à tel point que le plus modéré des deux, *l'Echo de Vésone*, appelait ma feuille *le journal de l'Empire* !

« En 1849, lorsque M. Magne, le meilleur, le plus digne de mes amis, entra dans vos conseils, il m'offrit de me mettre à votre service. J'acceptai sans hésiter, j'en eusse fait de même, permettez-moi de vous le dire, Monseigneur, auprès de tout autre Prince qui fût venu comme vous payer de sa personne, et risquer sa tête pour sauver le pays.

« Vos actes, vos paroles, votre sagesse, votre courage m'ont acquis complètement: je vous le dis dans toute la sincérité de mon cœur. Vous m'avez élevé à une des premières positions de l'État : je suis à vous, Monseigneur. En échange de votre confiance je ne puis vous offrir que ma vie, mais elle vous appartient et vous pouvez en disposer dans la lutte inévitable qui va s'engager. Voilà ce que j'ai été, Monseigneur, voilà ce que je suis !

— Je vous crois, me dit le Prince avec un accent de conviction sincère, et en me couvrant en face d'un regard doux et pénétrant; je vous crois et je compte sur vous, car je sais que vous êtes un brave et qu'au besoin vous tiendrez parole ».

Mon émotion fut si grande que je m'inclinai sans pouvoir proférer un mot.

« Quelle est l'attitude des légitimistes dans votre département ? demanda le Prince après un moment de silence.

— Jusqu'ici ce parti vous y est favorable, Monseigneur. Ils ont tous voté pour vous au 10 décembre, de leur personne ou de leurs gens, sauf une ou deux exceptions sans influence et sans valeur. M. le baron de Damas, le premier gentilhomme du Périgord, que son beau caractère et sa vie de bienfaits devraient faire prendre pour chef et pour modèle par tous les légitimistes de sa province, n'est pas allé lui-même aux élections, mais il y a envoyé son fils, le comte Maxence de Damas, qui a voté pour vous, ostensiblement, à la tête de sa maison et des nombreux travailleurs qui vivent sur ses terres.

— M. de Damas aime son pays; c'est un homme de cœur et d'honneur ! répliqua le Prince. » Puis il ajouta :

« Tout ce que je sais, tout ce que j'apprends de l'opinion publique, me trace la route que j'ai à suivre ! Je suis résolu à faire encore une fois un appel au suffrage de la nation toute entière, et je compte que, pour son salut, elle y répondra ! »

L'accent du Prince, en prononçant ces mots qui dénouaient sans réplique la situation, était d'une netteté si ferme et si vibrante que le coup d'État me fut implicitement révélé. Je

me recueillis un instant (la question en valait la peine !) et puis je répondis en homme qui pèse la valeur de ses paroles : « Tentez, Monseigneur, tout ce que vous voudrez, réussissez à Paris seulement, et je vous réponds, sur ma tête, de mon département !

— Le préfet du Nord m'en disait autant tout à l'heure ! reprit le Prince, presque gaiement ». Puis il ajouta, avec cette grâce intime qui lui est vraiment personnelle :

« Je suis charmé de vous avoir connu, M. de Calvimont ! Si vous êtes encore pour quelques jours à Paris, j'espère vous revoir. »

Et il me tendit une main que je serrai presque irrespectueusement, mais de tout mon cœur. Mon audience avait duré trois quarts d'heure, depuis huit heures et demie jusqu'à neuf heures et quart. En rentrant chez moi j'écrivis toute cette conversation et je n'ai rien fait que la mettre au net aujourd'hui.

*
**

Je rentrai dans la Dordogne avec la ferme résolution d'un homme qui sait qu'il livrera prochainement une bataille décisive ¹. Je m'assurai, dès mon arrivée, des dispositions du 17^e de ligne, brave régiment tenant garnison à Périgueux. Le colonel Soumet et le lieutenant-colonel Regnault (beau-frère du docteur Darralde) se prononcèrent nettement et de manière à me rassurer. Après cette explication, j'attendis sans inquiétude les événements.

Le 2 décembre, au soir, je reçus une dépêche télégraphique qui m'annonçait le coup d'État. J'avais du monde chez moi ; personne n'eut l'idée de la gravité de mes nouvelles. J'expédiai un message à tous les chefs de service et, en moins d'une heure, j'avais autour de moi dans mon cabinet tous les hommes dont le concours m'était nécessaire. Le général Poinson était à la tête des chefs militaires. La dépêche fut accueillie avec enthousiasme par les officiers, plus froidement par les fonctionnaires civils. Cependant, personne ne refusa de faire son devoir. Je rédigeai séance tenante la proclamation suivante, qui fut approuvée par tous :

« Proclamation du 2 décembre.

Périgueux, hôtel de la Préfecture, le 3 décembre 1851.
Habitants de la Dordogne :

1. En réalité, l'ambiance de Périgueux était assez calme. C'était l'époque à laquelle l'abbé Audierné publiait, chez Dupont, *le Périgord illustré*, cependant que J.-F. de Verneilh faisait paraître *L'architecture byzantine en France* (J.S.).

La nouvelle qui précède ne doit inspirer aucune inquiétude. Ce n'est pas une révolution, c'est un appel à la France. La nation tout entière, invitée à faire connaître sa volonté, décidera elle-même de ses destinées. Plein de confiance dans la sagesse du pays, le Président de la République, en prenant cette mesure énergique, a mis fin à l'anxiété qui préoccupait si douloureusement les esprits; il nous a préservés d'une révolution imminente. Les départements, comme Paris, accueilleront avec une pleine sécurité ce grand fait politique qui, en maintenant la République, annule d'un mot toutes les divisions des partis. Que tous les bons citoyens se rassurent donc; l'autorité veille: elle agirait au besoin avec énergie contre les perturbateurs, s'il pouvait y en avoir; elle fera respecter partout l'ordre et la loi; elle est investie pour cela de tous les pouvoirs nécessaires.

Le Préfet de la Dordogne. »

Il paraît que cette pièce avait été heureusement inspirée, car le Prince-Président lui fit l'honneur de la faire afficher sur les colonnes de la Bourse aussitôt son arrivée à Paris.

Le 5 au matin, les habitants de Périgueux lurent au coin des rues le changement qui venait de s'opérer dans le gouvernement. C'était un jour de marché. L'effet fut incroyable parmi les paysans. Ces braves gens étaient d'une joie inexprimable. Ce qui leur plaisait le plus dans cette affaire, c'était la déroute des représentants. « Il faut, disait l'un d'eux en patois, envoyer à Napoléon un balai d'or pour avoir si bien balayé ces bavards et fainéants. »

Ces mêmes paysans étaient rouges pour la plupart : arrangez cela ! Le rédacteur de *l'Echo*, un M. Vieu, tête ardente, cœur dévoué, mais d'esprit compromettant, imagina de faire aussi une proclamation au département, qu'il terminait par l'annonce formelle de l'Empire. Je désirais cette conséquence autant que lui pour le moins, mais la harangue était intempestive, en outre, de l'inconvenance d'initiative prise par un journal quand le préfet seul avait la parole. Je dus imposer silence à M. Vieu, à la grande joie de M. Massoubre², homme de confiance de M. Paul Dupont, qui était venu me dénoncer le fait et me supplier d'opposer mon veto. Au surplus, M. Vieu devait quitter le journal le lendemain, ayant rompu avec M. Paul Dupont, depuis déjà longtemps.

Ce qui n'a pas empêché plus tard M. Paul Dupont d'arguer

2. Le petit bossu du comité Vacquant.

de ce fait comme d'un acte d'opposition de ma part aux destinées impériales de Napoléon III. Du 3 au 6 décembre il y eut quelques émotions à Périgueux, mais aucune démonstration. Le 17^e, fidèle et impassible, tenait en respect les esprits les plus disposés à la révolte.

J'avais supprimé *Le Démocrate* que rédigeait Desolmes et qui s'imprimait à Nontron. Il y avait des conciliabules, des rassemblements, mais pas un cri, pas un geste. Mon autorité fut respectée de tous, hormis d'un seul, le président du tribunal civil, M. de Larroque de Mons, qui se permit de dire que j'étais hors la loi et que nul ne me devait obéissance. Je le fis prévenir que s'il continuait je l'enverrais coucher en prison, et il ne continua pas.

Une députation composée de MM. Mie, Villemonthe, Gour-solle, Desolmes, et nombre de tailleurs et cordonniers s'en vint me porter une protestation contre les événements. Je reçus ces Messieurs le sourire sur les lèvres, et je leur déclarai que je n'avais pas le temps de lire leur presse, mais je les engageai à se tenir tranquilles : « La population est calme et sage, leur dis-je ; si elle vient à changer d'aspect je ne pourrai en accuser que vous, et il faudra bien que je rétablisse l'ordre. » Ils s'en allèrent terrifiés.

Desolmes, l'éternel discuteur, me dit en partant : « Je suis armé et si l'on m'arrête, je tuerai l'agent chargé de ma capture. Vous pouvez prévenir vos gens ! »

— Je ne préviendrai personne, lui répondis-je en riant ; et tenez pour certain qu'à l'heure qu'il est, des gaillards qui vous valent se laissent arrêter sans brûler une amorce. »

Il faillit tomber à la renverse, convaincu que j'avais des dépêches secrètes. Au surplus, Desolmes fut arrêté trois jours après et ne tua personne. Il fut au contraire plein de politesse et de bonnes façons.

Mes nuits se passaient à recevoir des dépêches télégraphiques, à entendre le « garde à vous » des sentinelles qui entouraient mon hôtel. M^{me} de Calvimont ne dormait plus et m'inquiétait plus que je ne le laissais voir, malgré sa fermeté calme et son silence sur toutes choses. J'ai souvent pensé dans ces quelques journées qu'un homme de guerre avait tout à gagner au célibat !

Un matin, je fus éveillé par l'inspecteur des Postes qui venait m'apprendre que le courrier du Midi, arrêté à Mirande (Gers) par la population insurgée, n'arrivait plus. Je compris sur le champ la gravité que pourrait avoir cet événement sur

tout le parcours et je fis à l'instant un appel à M. Gibiat, directeur des Messageries, qui mit à ma disposition une de ses petites diligences comme malle-poste. Grâce à lui, je pus assurer le service sur toute la ligne jusqu'à Paris, et éviter peut-être une insurrection générale.

M. Gibiat, malade précisément à cette époque, vint avec la fièvre chaque jour à la Préfecture, armé et prêt à payer de sa personne. Cet exemple eut malheureusement peu d'imitateurs. A l'exception de M. de Tholouse, procureur de la République, Sauveroché, recteur, Léon Lanxade, aujourd'hui commissaire départemental à Rodez, Rageau, agent-voyer chef à Bergerac, Lachapelle, secrétaire général, Alfred de Froidefond, légitimiste, et M. le comte Maxence de Damas, je ne vis pas un chat !

Les officiers du 17^e étaient outrés de cette conduite des habitants. S'il y avait eu bataille et incendie, comme on nous en menaçait, le 17^e de ligne était résolu à laisser griller messieurs les propriétaires et à ne défendre que ses postes de combat.

M. Gibiat fut cependant dénoncé plus tard comme ayant accueilli le 2 décembre par une opposition furieuse à cause de ses opinions de fougueux Orléaniste. Cette dénonciation parlait de la manufacture ordinaire: la maison Dupont ! Je puis affirmer par contre que, pendant les jours de la lutte parisienne, je n'ai vu aucun des membres ou des représentants de la famille Dupont, si ce n'est le rédacteur ordinaire de *l'Echo*, l'inévitable M. Massoubre, qui voulut s'aviser de déclarer dans son journal qu'il se réservait le droit de discuter la légalité des actes du Prince-Président. Je le fis immédiatement appeler pour lui faire comprendre qu'il pourrait payer cher sa prétention; et il se le tint pour dit.

Le 5 décembre au matin, je reçus l'avis (par M. de Plasman, juge au tribunal de Bergerac, accouru en poste dans la nuit) que ce chef-lieu d'arrondissement était en insurrection. Le sous-préfet, à peu près prisonnier dans son hôtel avec vingt gendarmes, n'avait échappé la veille à un assassinat qu'en tenant la foule en respect avec ses pistolets. Je demandai un détachement au général Poinson pour l'envoyer à Bergerac. Le général me le refusa, ayant des ordres contraires du ministre de la Guerre. Ce fut pour moi une cruelle journée. Le soir enfin je reçus une dépêche télégraphique de Paris qui annonçait la fin de la lutte, le triomphe de l'armée et la fuite sur tous les points des chefs démagogues. Je fis afficher cette dépêche dans tous les cafés et tous les cabarets de Périgueux. Elle

rassura les hommes d'ordre et atterra les anarchistes. Désormais j'étais sûr de la paix dans mon département.

Je partis dans la nuit du 5 au 6 décembre avec 200 hommes de mon brave 17^e pour Bergerac où nous arrivâmes le matin. Je fis arrêter au débotté quelques coquins. Les autres avaient pris la fuite. Je désarmai la garde nationale dans les vingt-quatre heures, et la population cria sur mon passage comme aux plus beaux jours de notre affection commune : « Vive M. le Préfet ! »

En rentrant à Périgueux au milieu de la soumission générale, je trouvai *l'Echo* décidément en révolte contre l'autorité. Le rédacteur Massoubre, qui avait remplacé M. Vieu, ne voulait absolument pas soumettre sa feuille à l'examen préalable du préfet. Mon délégué y avait perdu son latin. Je mandai aussitôt M. Massoubre dans mon cabinet et je lui signifiai les ordres que j'avais reçus du ministre en l'invitant à s'y conformer. M. Massoubre me répondit qu'il lui paraissait humiliant de se courber devant la censure d'un homme qui avait été journaliste comme lui, et qu'il ne pouvait s'y résoudre. Je lui déclarai alors que j'allais faire mettre les scellés sur les presses de l'imprimerie Dupont et ordonner la suppression immédiate de *l'Echo*. Le malheureux petit bossu ne savait plus à quel saint se vouer. Voyant cependant à mon attitude que j'étais bien décidé à faire mon devoir, il se soumit d'aussi mauvaise grâce que possible.

Quelle fut ma surprise le lendemain en voyant *l'Echo* ne contenir que des faits empruntés aux autres journaux, avec une déclaration en tête du journal, portant que la liberté de la presse étant confisquée, il s'abstiendrait d'écrire un mot de politique jusqu'à des temps meilleurs. Un journal rouge n'eût pas parlé autrement. Je biffai l'insolente déclaration et j'envoyai mon commissaire de police surveiller l'impression du journal avec injonction de mettre les scellés sur les presses s'il y avait résistance, et d'arrêter M. Massoubre au besoin.

Le 17 décembre, je publiai la proclamation suivante, à l'occasion du vote sur la Présidence :

« Habitants de la Dordogne.

A la veille du grand acte que vous allez accomplir comme électeurs, je vous dois un avertissement. Le vote que la France attend de vous n'est pas une manifestation politique; c'est une solution de l'avenir; c'est le salut de la patrie !

Entre le « Oui » qui confère à Louis Napoléon Bonaparte

pouvoir et durée, et le « Non » qui rouvrirait la porte aux voleurs de caisses publiques, aux assassins et aux incendiaires, un honnête homme, quelle que soit son opinion, n'hésitera pas un instant. Celui qui apprend à respecter la foi de ses pères, le bien d'autrui, l'honneur des familles, ne votera pas comme les tueurs de prêtres de Neuvy, comme les pillards de Béziers, comme les cyniques profanateurs de Clamecy. Entre le « Oui » qui fait vivre et le « Non » qui tue, le simple bon sens a déjà décidé.

Habitants de la Dordogne ! vous donnerez sagement, froidement, par raison, à Louis Napoléon Bonaparte le droit de vous sauver des barbares coalisés contre la civilisation et la prospérité nationale ! Dieu lui a déjà donné la force par notre fidèle et vaillante armée ! Hésiter et s'abstenir ne serait ni d'un homme de cœur, ni d'un homme de foi. Nous marcherons donc tous ensemble au scrutin, unis et serrés avec cette assurance du succès qu'inspire toujours une sainte cause.

Dieu le veut ! la France ne périra pas !

Hôtel de la Préfecture, le 17 décembre 1851

Le Préfet de la Dordogne,

A. de CALVIMONT. »

CHAPITRE X
L'ÉPÉE D'HONNEUR
MALADIE ET DEPART DE CALVIMONT
ULTIMA VERBA
(1851-1854)

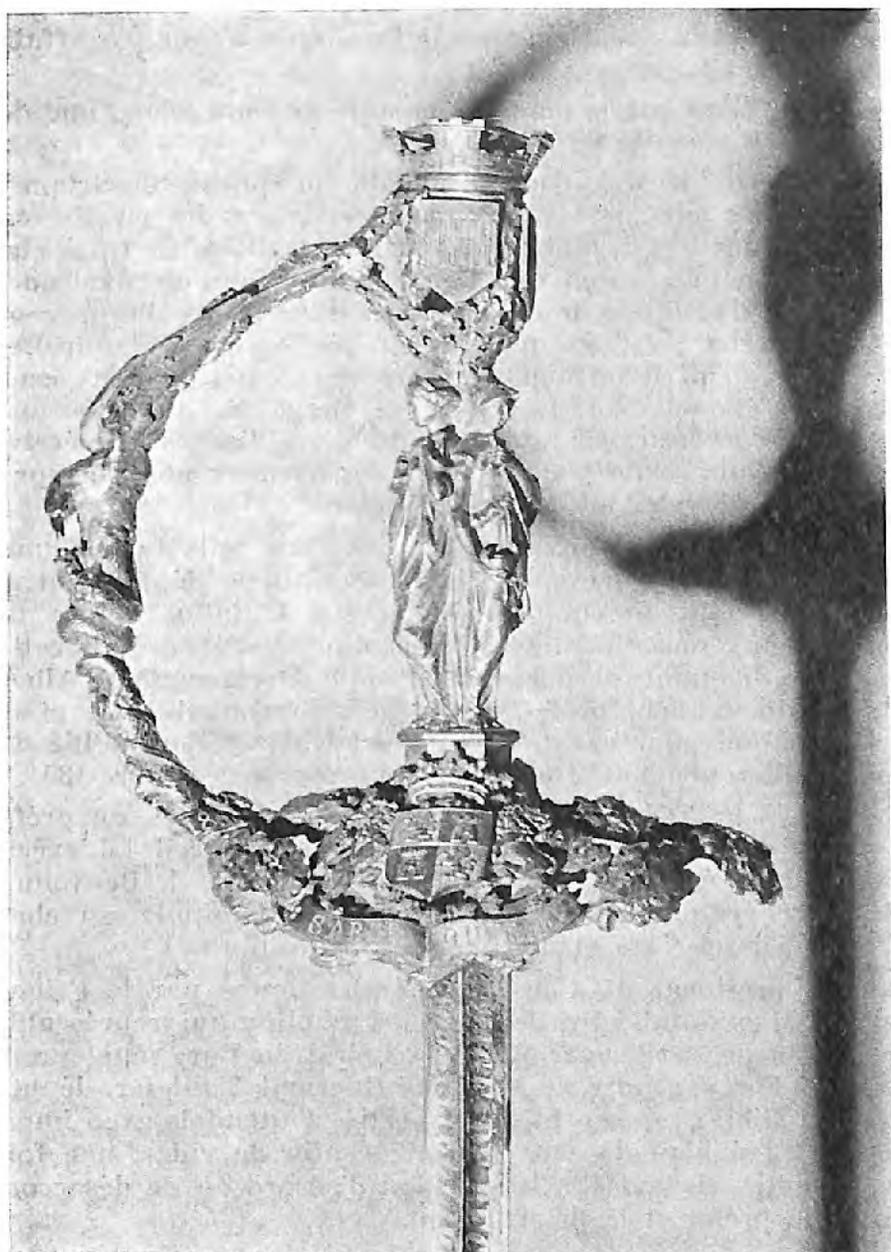
A peine arrivé dans mon département, il me fallut me remettre en route pour le conseil de révision ¹. J'étais triste et découragé. Je remplissais mon devoir, mais je n'y avais plus goût. Tout me paraissait sombre : il me semblait que j'allais être accueilli par la désaffection publique. Je finissais par croire au mal que certaines gens disaient de moi.

En arrivant à Mussidan, première étape du conseil, petite ville signalée dans le département comme la plus mauvaise et la plus turbulente, sous le rapport politique, je n'en devins pas plus gai. Aucun effort n'eût pu dominer ma douloureuse préoccupation. Après le dîner, je m'étais retiré dans ma chambre et, seul avec mes pensées, j'étais loin de reprendre courage, lorsque tout à coup, j'entendis sous mes fenêtres un accord d'instruments et presque immédiatement une sérénade commença. Il faut noter qu'il faisait une pluie battante. Jamais symphonie du conservatoire, je dois le dire, ne m'alla au cœur plus directement : la bonne intention, l'affection si expansive de ce pauvre peuple arrivaient si à point que j'en fus ému jusqu'aux larmes. Il est d'usage, à la prise de possession d'un préfet, qu'on le reçoive avec une certaine solennité, mais dans les voyages qui suivent ces réceptions ne se renouvellent pas. Or cette population excellente dérogeait pour moi aux habitudes ordinaires. Elle voulait, bon gré mal gré, avec la pluie, fêter son préfet et la musique allait de tout son cœur. Quand je descendis sur le seuil de la porte de mon auberge pour remercier les concertants, un grand silence se fit.

« Mes amis, leur dis-je avec effusion, vous faites trop pour moi. Vous me comblez ! Jamais préfet n'a eu dans ce département un pareil accueil !

— C'est qu'aussi jamais le département n'a eu un préfet pareil ! me répondit une voix de stentor, et ce brave interlocuteur fut salué des plus bruyants applaudissements.

1. Les tournées de recrutement duraient alors six semaines : elles étaient l'occasion, pour un préfet, de rencontrer ses conseillers généraux et ceux de ses administrés qui avaient des doléances à présenter (J.S.).



Epée offerte au préfet de Calvimont
(Musée de Périgueux — Cliché Lagrange)

— Oui ! oui ! bravo ! bravo ! Vive notre bon préfet !

— Mes amis, repris-je, votre affection pour moi s'exagère ce que je vauz ; mais je vous le jure, vous n'avez pas affaire à un ingrat !... »

Je déclare que je passai, à la suite de cette scène, une des meilleures nuits de ma vie.

A partir de Mussidan, on eût dit un courant électrique ! Partout, sur mon passage, les moindres bourgades rivalisèrent de bon accueil et d'enthousiastes démonstrations. Ce fut à chaque chef-lieu de canton, un assaut de harangues, de cavalcades, de salves d'artillerie, le tout aux cris de : « Vive l'Empereur et son Préfet ! » (bien qu'il n'y eût pas encore d'Empire). A Vergt on m'offrit un banquet, sous une tente, où deux cents convives étaient assis. Le maire de Vergt, M. de Marsaguet, poussa l'*enthousiasme* jusqu'aux dernières limites : il écrivit une circulaire à tous les maires du département pour leur proposer de me voter une épée d'honneur.

La proposition fut accueillie avec une telle faveur que, moins de huit jours après, les souscriptions dépassaient la valeur de tout un équipage de guerre. Il fallut rendre de l'argent aux souscripteurs ! L'inscription de l'épée était celle-ci : « Les habitants du département de la Dordogne à M. Albert de Calvimont, leur préfet, hommage de reconnaissance et de haute estime, pour son courage, sa prudence et son intelligente modération, pendant et après les journées de décembre 1851. »

Après le 2 décembre et les commissions mixtes, un préfet avait le droit d'être heureux d'un hommage pareil ! L'exécution de cette épée fut confiée à Froment-Meurice, le Benvenuto de notre époque, qui produisit, selon son habitude, un chef-d'œuvre de ciselure et d'ingénieuse inspiration.

Le président du Conseil général, nommé par le Prince, fut M. Magne, ministre des Travaux publics, qui représentait le canton de Périgueux. MM. le Général de Bar, sénateur, le Général Feray, gendre du Maréchal Bugeaud, Taillefer, député, Chouri, Gibiat, etc., en faisaient partie. J'attendais avec impatience la réunion de cette assemblée afin de vider, une fois pour toutes, devant elle la question d'accord ou de désaccord entre le préfet et le département.

Malheureusement M. Magne fut retenu à Paris, chargé de l'intérim du Ministère de l'Intérieur, et il ne put assister à cette session qui laissera dans ma vie un si cher et si précieux souvenir. Dès la première séance, avant de commencer l'expo-

sé des affaires, j'entrai de plein saut dans la question qui m'était personnelle.

« Messieurs, dis-je aux représentants des 47 cantons, c'est avec la conscience d'avoir rempli tous mes devoirs que je me présente pour la seconde fois devant les mandataires du département. Il n'y a aucun sentiment de présomption ni de vain amour-propre (j'espère que vous en êtes bien convaincus !) dans cette façon d'entrer en communication avec des gens de cœur et d'honneur. Je m'adresse loyalement à une assemblée loyale, et j'emploie les mots qu'il convient d'employer.

« Représentants des 47 cantons de la Dordogne, c'est à vous que je viens demander la vérité sur la situation du préfet vis-à-vis de son département. Y a-t-il toujours entente sincère de part et d'autre ? S'est-il fait, au contraire, un vide entre eux, où aient trouvé place la défiance et le mécontentement ? C'est à vous de me dire si cette presse qui insulte les fonctionnaires par-delà les frontières a dit vrai, et, pour relever ici une expression qui porte si bien le cachet de son origine, c'est à vous de répondre à cette question : « Le département est-il sens dessus dessous ? ».

« Oui, Messieurs, j'ai la confiance d'avoir avec bonheur rempli tous mes devoirs ; j'ai la confiance d'avoir employé mes heures, usé mes forces, sacrifié ma santé pour le service des intérêts publics et privés, pour la grande et noble cause qui a sauvé le monde civilisé. J'en appelle au souvenir de ceux d'entre vous qui m'ont trouvé debout et à l'œuvre quand la vie semblait m'abandonner, et qu'il eût été permis et légitime de se croire hors de combat.

« Messieurs, j'avais un département dont se défiait la France ; je l'ai maintenu calme ; je l'ai maintenu digne, dans les jours les plus menaçants. Un sentiment général dont je suis fier et reconnaissant plus que je ne saurais l'exprimer, m'a rendu la tâche facile, il faut bien que je le reconnaisse. Le cœur du peuple m'a mieux servi que la menace ou le châtiement. Aussi, grâce à Dieu ! le département de la Dordogne est-il un de ceux qui ont le moins de familles affligées ! aussi, tous les résultats politiques ont-ils été heureux et complets parmi nous depuis le grand acte du 2 décembre, à partir de l'élection présidentielle, si unanime, si enthousiaste, jusqu'à la vôtre qui en est le complément ! Pour un département qui se plaindrait ou aurait à se plaindre de son chef, il faut avouer, Messieurs, que les symptômes de désaccord seraient au moins étranges !

« Mais oublions ces vaines rumeurs parties de trop bas,

venues de trop loin, et occupons-nous de la mission qui nous est commune. Pardonnez-moi l'obligation d'honneur qui m'a été faite par les circonstances de vous occuper un seul instant de ma personne. Je crois n'avoir pas trop dit ; je crois avoir dit assez. Vous déciderez dans votre prudence et dans votre impartialité des suites que vous devrez donner à cet incident. »²

Cet exposé fut écouté avec surprise par ceux qui ne savaient rien de mes luttes, avec indignation par ceux qui les connaissaient, avec faveur par tous. Il y fut répondu séance tenante, et à l'unanimité par le vote suivant : « Le Conseil général, plein de confiance dans la haute loyauté, l'intégrité et l'énergie de M. de Calvimont, proteste de toute sa confiance, de toutes ses sympathies pour son administration, en même temps que de son dégoût profond pour les attaques dont il a été l'objet. »

Un fait significatif se produisit à la suite de ce vote si peu équivoque. *L'Echo*³, épouvanté, eut la maladresse de protester le lendemain qu'il n'était pour rien, ni de près ni de loin, dans l'attaque dont j'avais été victime. Ainsi dans une foule, lorsqu'un objet est volé, on est sûr que le premier qui s'écrie : « Ce n'est pas moi ! » est un filou d'habitude !

Le Conseil n'en resta pas là dans ses témoignages d'estime et d'affection pour moi ; il me fit offrir un banquet par son vice-président ; et l'on peut juger si j'acceptai avec empressement et reconnaissance cet hommage si flatteur, qui n'avait du reste aucun précédent dans les annales des préfets de la Dordogne. Vers les mêmes jours, une députation des maires du département pria M. Taillefer, vice-président du Conseil et député, de vouloir bien se charger de me présenter en plein Conseil l'épée d'honneur que venait de me voter la population.

*
**

Le 17 mars 1853, je tombai malade. Malgré ma force de volonté, les fatigues morales autant que la prostration physique me jetèrent sur le carreau. J'étais brisé, usé jusqu'à la moëlle !

En d'autres temps, au milieu de circonstances différentes,

2. Voir *Procès-verbal des délibérations du Conseil général de la Dordogne*, session de 1852 (Périgueux, Dupont). Evoquant la sécurité et l'ordre retrouvés, Calvimont ajoutait : « Jetez vos regards sur cette assemblée elle-même et voyez son aspect nouveau. Plus de visages sombres parmi vous ! plus de préoccupations sur la session qui s'ouvre. Ils sont passés les temps douloureux où chaque membre marquait soigneusement sa place, de crainte de s'asseoir à côté d'un ennemi. Vos cœurs et vos vœux sont unanimes et confondus dans un même sentiment pour le bonheur, la prospérité de la patrie... » (J.S.).

3. Il s'agit de *L'Echo de Vézère* (J.S.).

en l'absence de toute douleur de l'âme, de tout découragement de cœur, le coup qui me frappa n'eût été qu'un accident que des soins eussent amorti. Après la lutte déloyale, acharnée, implacable que je soutenais sans trêve ni relâche, depuis quinze mois, ce fut une véritable désorganisation vitale que la science eût à combattre et à enrayer. Je le sentis quand je tombai sur mon lit de douleur. Il me semblait dans ma fièvre, être couché sur un champ de bataille, frappé d'un coup d'épée en pleine poitrine, et j'attendais la mort sans murmure, en songeant à Dieu et à ma femme; mais quelque effort que je pusse faire, il m'était impossible de trouver une pensée de pardon pour mes meurtriers ! Je le dis au saint prêtre qui vint m'apporter le pain des chrétiens, le jour où l'on crut que ma dernière heure était arrivée.

J'aurais pu frapper et punir ceux qui m'avaient si indignement et si lâchement poursuivi, que je ne l'eusse point fait; mais oublier leur injustice criminelle était au-dessus des forces de ma raison et de ma conscience. « Mon ami, me dit cet admirable apôtre, ancien ami de mon enfance ⁴, (aujourd'hui mon consolateur et mon guide au moment suprême où j'étais arrivé), mon ami, Dieu ne demanda rien d'impossible à l'humanité ! » Et comme si Dieu lui-même eût voulu ratifier ces douces paroles, à dater de cette heure le danger s'éloigna.

La population de Périgueux fut parfaite pour moi dans ces temps de ma souffrance. Ma porte était littéralement assiégée par l'intérêt public et je lisais chaque soir avec une profonde gratitude les noms inscrits et nombreux de ceux qui voulaient bien penser à moi, sans m'oublier un seul jour. Mon vieil ami Sauveroché, malade lui-même, se fit porter auprès de moi. L'évêque de Périgueux, Monseigneur Georges, interrompit brusquement une tournée pastorale et vint verser des larmes au pied de mon lit de douleur. Mon cousin Emmanuel du Perrier de Larsan, conseiller à la Cour impériale de Bordeaux, quitta son siège et accourut, m'apportant l'appui de son affection fraternelle et le secours efficace de son charmant esprit qui m'a toujours relevé dans mes plus amers abattements. M^{me} de Calvimont, ma femme, fut ce qu'elle a toujours été pour moi, sublime de courage, de tendresse intelligente et de dévouement surhumain. Enfin mon incomparable ami et protecteur, M. Magne, mit le comble à toutes les obligations que je lui avais déjà. Sa touchante sollicitude m'épargna tous les soucis, toutes les inquiétudes de cette cruelle situation.

4. L'abbé Labat, ancien curé de Périgueux, chanoine de la cathédrale.

Un congé illimité me fut accordé, grâce à ses soins, par M. le Ministre de l'Intérieur, en termes bienveillants et flatteurs. Je partis pour le Midi, laissant forcément l'administration intérimaire de la Dordogne à un conseiller de préfecture ⁵ en même temps qu'à un de mes jeunes parents, M. Armand de Civrac, mon chef de cabinet, qui pendant six mois, dirigèrent le département sans chef avec une habileté et une prudence qu'on eût pu donner en exemple à soixante préfets au moins, sur les quatre-vingt-six qui étonnent à si bon droit la France en la gouvernant.

*
**

Le 17 novembre, je fus nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat. J'adressai aussitôt aux fonctionnaires de mon département mes adieux en ces termes :

« Messieurs,

» Ma santé gravement compromise dans l'administration active me forçant à quitter un département qui m'est cher à tant de titres, la volonté de l'Empereur a daigné m'élever à de nouvelles fonctions, donnant un exemple de plus de la haute et paternelle sollicitude qui veille aujourd'hui sur l'avenir des serviteurs de l'Etat.

» La nécessité impérieuse de notre séparation ne m'en est pas moins douloureuse; croyez-le bien. Aucun préfet de France n'a dû se trouver, en effet, dans la position exceptionnelle qui me fut faite. Né dans le département, élevé avec toute la génération de mon époque, successivement sous-préfet de deux arrondissements ou chef de l'administration départementale de la Dordogne, j'ai pu traverser les temps les plus difficiles, traiter et résoudre les questions les plus irritantes et me retirer après douze ans sans aucune amertume dans mes souvenirs, avec un seul sentiment au fond de mon âme, celui de la reconnaissance la plus vive et la mieux sentie. Je vous dois, Messieurs, une large part de cette satisfaction qui m'est aussi un grand honneur. Votre zèle infatigable, votre dévouement à toute épreuve, votre intelligence du devoir et (je suis heureux et fier de le dire !) votre attachement pour moi, m'ont rendu toutes les tâches possibles, tous les cœurs abordables, toutes les opinions confiantes dans la justice de mon autorité.

» Je ne vous demande pas de continuer à mon successeur ⁶,

5. M. Aumassip, mon bon et vieil ami de trente ans.

6. Jaubert, qui sera Préfet de la Dordogne du 5 décembre 1853 au 8 avril 1856 (J.S.).

qui en est si digne, ce loyal et inappréciable concours, ce serait vous faire injure; celui que l'Empereur vous envoie n'a pas besoin de ma parole pour pouvoir compter sur vous. Je lui laisse un département calme et sage, dont l'immense majorité m'a toujours secondé dans toutes les grandes questions de salut et d'honneur pour le pays, et principalement, quand il s'est agi de proclamer son libérateur.

» Je crois être seulement juste et vrai, en reconnaissant que la population périgourdine a le respect sincère de la loi et le cœur si bien placé qu'elle saura toujours gré à un administrateur d'une forme bienveillante comme d'une vertu, et d'un acte de simple équité comme d'un bienfait.

» La parole est sans force et la publicité insuffisante pour porter à tous, au plus humble comme au plus élevé, une part du sentiment qui m'anime au moment où j'écris ces lignes. Soyez une dernière fois, Messieurs, mes obligés intermédiaires vis-à-vis de mes chers administrés. Dites et répétez autour de vous à cette population si bonne et si fidèle dans ses affections, que mon cœur reste avec elle et que ma chère espérance est de revenir un jour finir ma vie au milieu des compagnons de mon enfance, tous, mes amis de l'âge mûr.

» Agréés, etc... »

Me voici, j'espère, arrivé au port ! Comme le héros du *Voyage où il vous plaira* d'Alfred de Musset, je n'en suis pas fâché. Je pense avec lui, en effet, que les tempêtes sont très belles à voir... du rivage !

Rien n'est attrayant comme une chasse au tigre, quand on en est revenu. Cette parole ne veut point dire que je sois misanthrope: j'aime trop certains hommes pour cela. Je suis seulement fatigué. La route a été longue, rude, semée d'embuscades et de pièges à loup, depuis le 24 février 1848; aussi déposé-je avec délices le bâton du voyageur, en ce jour !

A Paris, 20 avril 1854.

Les armes d'une communauté rurale au milieu du XVI^e siècle

Les archives du château de Besse renferment un état des armes détenues par les habitants de cette seigneurie des confins du Périgord et du Quercy. Le 8 décembre 1548, « suyvant le bon voloyr du roy et comandement du seigneur de Besse ¹, a esté comancé l'inventoire des arnoys qui ont esté mys et apportés au chasteau dudict lieu de nom à nom des habitantz de ladite juridiction quy ont remys leurs arnoys comme s'en suyt... ».

Nous ne donnons pas le texte intégral rédigé par le greffier Lavergne, mais un simple répertoire des tenanciers de la seigneurie de Besse et de leurs armes :

1. Arnal de Rieupeyros: une arbalète avec son « panto » (?), deux traits, deux poignards, un dard.
2. Hugues de Rieupeyros: deux arbalètes avec leurs « pantos », une mandosène ², un matras ³.
3. Guiral Rueyres: une arbalète avec son « panto », une épée dite « stoc ».
4. Jean Vayssièrre, clerc: une arbalète avec « panto », un trait.
5. Antoine de Bertran: une gebeline ⁴, un poignard.
6. Méric Solié, fils de Pierre: une arbalète avec son « panto », un trait.
7. Pierre Mesergues dit Lolm del Molinal : une arbalète sans corde ni bandatge.
8. Georges Massobeyre: un poignard.
9. Jean Mesergues del Molinal : une arbalète avec son « panto ».

1. Gabriel de Gauléjac, chevalier des ordres du roi, seigneur de Besse et Puycalvel en Quercy.
2. Mandoucène (Godefroy), arme de dimension intermédiaire entre la dague et l'épée.
3. Javelot.
4. Javeline.

10. Pierre Mesergues: une arbalète avec son « panto », un trait.
11. Jacques Mesergues: une arbalète avec son « panto » et un bâton ferré des deux bouts.
12. Jean Tortonda: une gebeline.
13. Guilho Glenadelh ⁵: un poignard.
14. Jean Vayssière: un bâton ferré d'un bout, une dague.
15. Guiral Gasco: une arbalète avec son « panto ».
16. Antoine Gorines (?): une épée.
17. Louis Vaurelho: un bâton ferré par un bout, une dague.
18. Raymond Molinié: une arbalète avec son « panto ».
19. Guillaume de Veruhas, de Cumba longa. une arbalète sans corde.
20. Etienne Solié: un poignard.
21. Joseph La Gratia: une lance.
22. Paulin Salas: une hallebarde.
23. Guiral Florenty: une épée rouillée.
24. Maître Simon Gasco, jeune : une épée, une roudelle ⁶, une maudosène, une arbalète avec son « panto ».
25. Jean Mesergues del Sorbié: une épée, une hallebarde.
26. Guilho Cumbas: un petit dard ferré des deux bouts de « fern ponchat ».
27. Pierre Mesergues dit Parrau: une pique et un bâton ferré des deux bouts.
28. Pierre Mesergues, dit de Jacme: une arbalète avec son « panto », un trait.

Du 9 décembre.

29. Maître Pierre Massobeyre, prêtre: une arbalète avec son « panto », un poignard épointé.
30. Jean d'Augie: une épée, un poignard.
31. Guiral Moysset: une arbalète avec son « panto », deux poignards.
32. Simon Gasco, dit le vieux: un dard.
33. Paulin Vayssière: une arbalète avec son « panto ».
34. Jean Pelaprat, dit Johanot: une arbalète avec son « panto », un dard.
35. Jean Gasco: une petite hallebarde.
36. Pierre Glenadelh: une arbalète avec son « panto ».
37. Etienne Verdié: un dard, un poignard.
38. Jean del Valat: une épée.

5. Ou Glevadelh.

6. Peut-être un bouclier rond.

39. Peyrotou Moysset : *ung arcabut a clouchet* ⁷, une arbalète avec son « panto » et le *flascou* pour porter la *poudra* avec le *polverin*, une épée.
40. Etienne Gasco: une arbalète avec son « panto », une épée rouillée.
41. Guillaume Florenty : un matras rouillé.
42. Hélias Florenty: une arbalète avec son « panto ».
43. Guinot Glenadelh: deux gebelines.
44. Maître Pierre Talhardat : une mandosène.
Du 10 décembre.
45. Jean Talhardat: deux arbalètes avec leurs « pantos », une épée *escarrote*.
46. Pierre Talhardat: une arbalète avec son « panto », une épée, un poignard.
47. François du Rieu : une arbalète avec son « panto ».
48. Pierre Lavernhe, dit lo consul: *idem*.
49. Pierre Lavayssiera: *idem*.
50. Antoine Lavernhe, fils de Pierre: *idem*
51. Guiral Amoros: *idem*.
52. Guillaume del Rieu: un dard.
Du 11 décembre
53. Etienne Massobeyre: une arbalète.
Du 12 décembre
54. Antoine Céret: une arbalète avec son « panto ».
Du 17 décembre.
55. Jean de Rieupayros, dit Johanol: une arbalète avec son « panto », une épée.
Du 20 décembre
56. Jean Petit Molinié, de Bru: une arbalète avec son *bandatge a larpe* et 2 traits.
57. Peyroutou Glenadelh, de Bru: *idem*.
58. Liaumet Molinié, de Bru: un petit bâton ferré d'un seul bout.
59. Etienne Molinié, de Bru: un bâton non ferré.

Arquebuse à crochet: 1	dards : 6	poignards : 12	épées : 12	bâtons ferrés : 5
Arbalètes : 36	matras : 2	mandosènes : 3	lance : 1	hallebardes : 3
Traits : 10	gebelines: 4	dagues : 2	pique : 1	roudelle : 1

On ne manque pas d'être surpris par cet arsenal sans doute hétéroclite et comptant des pièces plus vénérables que dange-

7. Sans doute à crochet.

reuses: épées rouillées, poignard ébréché, *arc balesle* sans corde. Certaines de ces armes ont pu être forgées sur place, la mouline à fer de Besse ayant rallumé ses feux peu après le repeuplement qui suivit la guerre de Cent Ans.

Armes de chasse ? Armes de guerre ? Certaines pouvaient servir aux deux fins, telles les arbalètes capables d'abattre des grosses bêtes, cerfs et sangliers, dont il est parfois question dans les actes relatifs au repeuplement à l'article sur le droit de chasse des tenanciers, mais la plupart de ces armes sont bien destinées au combat rapproché.

Comme les fortifications réalisées par les communautés rurales, et non par les seigneurs, au sortir de la guerre de Cent Ans et plus de dix ans après la reconquête du Bordelais, ces armes, restées entre les mains des paysans, témoignent-elles aussi au départ d'un sentiment d'insécurité, à celui du retour possible « des grandes guerres » ? Elles devaient se transmettre avec les héritages, sans grand souci de renouvellement: une seule arme à feu, l'arquebuse de Peyrotou Moysset.

Pourquoi, à la fin de l'année 1548, le roi ordonna-t-il le regroupement des armes détenues par les paysans ? Pour les besoins des guerres ou en prévision de troubles ? Un spécialiste du XVI^e siècle pourrait nous renseigner. Notre propos a été seulement de faire connaître un document qui nous paraît, peut-être à tort, exceptionnel.

Jean LARTIGAUT.

ARTISTES SARLADAIS

ou ayant œuvré à Sarlat

AUX XVII^e et XVIII^e SIÈCLES

Des recherches récentes, appliquées à l'étude du mobilier des anciens établissements religieux de Sarlat, nous ont permis de retrouver les noms d'un grand nombre d'artisans et d'artistes ayant travaillé dans cette ville au cours des XVII^e et XVIII^e siècles: maçons, charpentiers, couvreurs, menuisiers, serruriers, sculpteurs, peintres, doreurs, orfèvres, tapissiers, verriers...

Malheureusement, la plupart de ces noms retournent à la nuit sitôt tirés de l'ombre. Si beaucoup doivent désigner les artisans qui ont contribué à donner au Sarlat d'avant la Révolution le caractère que nous lui reconnaissons aujourd'hui, on aimerait connaître, pour les artistes, sculpteurs et peintres, des œuvres qui illustreraient une inspiration, une manière, un genre. Or, parmi les peintres, deux seulement, Philippe Lemaire et Vaincque, semblent connus par quelques peintures; et encore, pour le premier, lui sont-elles seulement attribuées...

On aimerait tout aussi bien connaître quelques événements de caractère civil ou domestique qui éclaireraient la vie de ces artistes; mais nous n'avons de rares détails que pour quatre ou cinq d'entre eux. Pour tous, nous sommes réduits à mentionner, dans l'ordre chronologique, les actes retrouvés où leurs noms figurent, le plus souvent à titre de témoins.

La plupart des documents utilisés proviennent d'archives privées: minutes des anciens notaires Daussel, Gaussen, Lagrange, Lambert, Rey, Tassain. D'autres renseignements sont tirés des papiers laissés par le notaire Lacroix qui exerça jusque vers 1920, s'intéressait à l'histoire locale et disposait des minutes, aujourd'hui détruites, d'autres anciens notaires sarladais. Quelques-uns, enfin, sont tirés des registres paroissiaux ou des archives des confréries de pénitents dont il reste des épaves, jointes aux papiers Lacroix, au presbytère de Sarlat. La liste des peintres et doreurs que nous publions ne saurait être

considérée comme exhaustive: les disparitions massives de documents sarladais interdisent à jamais une telle assurance. Quoiqu'il en soit, elle complète — en ce qui concerne la ville de Sarlat — l'intéressante liste de « peintres et verriers en Périgord avant la Révolution » publiée naguère par M. Jean Secret (*B.S.H.A.P.*, t. XCI, 1964, p. 33), sans rien changer à ses conclusions.

*
**

PEINTRES

ASTOR Pierre.

Cet artiste, maître peintre, est connu comme témoin, le 28 juillet 1760, au testament d'Antoine Périer, milicien, le 25 octobre 1760 au testament de Jean Lagrèze, milicien des paroisses de Saint-Aubin et Nabirat, le 14 avril 1762 au testament de Pierre Naves, journalier.

En 1770, il est sacristain de la confrérie des Pénitents bleus. Le 7 avril 1773, il est témoin au testament de Michelote Lafaurie.

Le 10 janvier 1779, il vend une chambre à pacte de rachat d'un an, pour 100 livres, à Julien Secrestat, habitant du lieu de Saint-Nicolas, paroisse de Sarlat. Il apparaît que Pierre Astor habitait au faubourg de la Regaudie. Si les confrontations ne permettent pas de reconnaître l'immeuble aujourd'hui, on sait que sa maison était proche de celle de Jean Lambert, aussi peintre. La vocation de Pierre Astor est peut-être venue de ce voisinage...

AUZOLE Olivier.

Le 29 septembre 1673, une quittance de la somme de 100 livres est consentie par François de Monzie, lieutenant particulier, et Guillaume de Vayssières, sieur de Puylebrouilh, marguilliers de l'église paroissiale, en faveur de demoiselle Michelette de Saby.

On lit dans cette pièce: « ...la somme de cens livres tournois léguée à la dite église par la dite damoiselle de Bousquet pour estre employée à la confection du retable d'icelle par le testament du vingt deuxième avril 1671, reçu par Vaussanges, notaire royal..., laquelle somme... les dits s^{rs} marguilliers ont à mesme temps employée à payer partie du prix-fait du grand tableau du maistre autel de la dite église à Olivier Auzole, maistre peintre de la ville de Cahors... ». Une deuxième pièce est jointe, dans laquelle « ...Olivier Auzole, maistre

peintre de la ville de Cahors... a confessé avoir reçu... la somme de cens vingt livres faisant final paiement de celle de deux cens vingt livres tournois, pour le prix-fait du grand tableau du maïstre autel de la dite église paroissiale qui a esté remis par le dit Auzole et posé sur le cadre du dit retable (selon) le dit contrat et prix-fait daté du vingtiesme août 1672, le dit Auzole ayant cy devant reçu par les mains dudit sieur de Monzie, marguillier, la somme de cens livres par contrat du vingt quatriesme apvril dernier receu par Valérien, notaire royal de la ville de Cahors, ...de plus ledit sieur de Monzie, en ladite qualité de marguillier, en présence et du consentement dudit sieur Sainclar, curé, a baillé à prix-fait au dit Auzole, présent et acceptant, à faire deux petits tableaux pour ledit autel à costé du grand, conformément aux corniches qui sont déjà posées, sçavoir celui qui représentera la Transfiguration de Jésus Christ du costé de l'esvangile et l'autre qui représentera sa Résurrection du costé de l'épistre, moyennant la somme de soixante et six livres tournois que le dit sieur de Monzie en la dite qualité sera tenu de payer au dit Auzole, sçavoir la moitié de 33 livres au commencement de l'advent prochain et pareille somme de 33 livres lorsque les dits tableaux seront achevés, lesquels deux tableaux le dit Auzole sera tenu d'avoir faits et parachevés à la feste de la Noël prochaine... »

BASTIDE Pierre.

En 1680, ce peintre figure, comme sacristain, au registre de la confrérie des Pénitents bleus. On le retrouve dans la même fonction en 1690 et en 1715.

Le 23 novembre 1682, il signe comme témoin un contrat d'obligé de 15 livres consenti par Jean Delbos, praticien et fermier de Philippe Lemaire, maître peintre. Il est encore cité comme témoin: le 11 juin 1684, au testament de Pierre Dabar ; le 27 septembre 1705, à celui de Jean Graffeilhe, soldat de milice de la paroisse de Saint-Germain-de-Berbiguières; le 18 décembre 1705, à celui de Jean Roque, aussi soldat de milice; le 19 décembre 1705, sur une quittance de 22 livres consentie par Lantourne, laboureur, en faveur d'Arnaud Castanié, praticien; le 30 août 1712, au testament de Sabine Secon-dat, veuve de François Périer, maître cordonnier; le 18 avril 1716, à celui de Marie Galiard, femme de Pierre Mialet, peigneur de chanvre; le 20 juin 1717, à celui de Marie Lafon; le 14 juillet 1718, à ceux de Jean Brouliaud et Mathive Jaubert.

Le 6 mai 1719, il rédige son testament: ... « son hérédité

consiste en un lit et autres effets et meubles qui peuvent s'élever à la somme de soixante livres... ». Son héritière est « sa très chère espouze Cécile Périer, qui, à la fin de sa vie devra remettre son hérité à Anne Mialet, sa niepce ».

BEAUNE Jean.

Ce peintre figure comme témoin au testament de Hierosme Géraud, le 22 août 1671. Il achète, le 24 janvier 1672, à Jean de Raynal, prêtre, docteur en théologie, une pièce de terre sise dans la paroisse de Carsac. Quittance lui est délivrée ainsi qu'à Georges Selves, bourgeois, et à Pierre Lacoste, maître orfèvre, le 25 janvier 1672.

CAMAREC Alexis.

Le 3 septembre 1683, Alexis Camarec, maître peintre, natif de la ville de Tours, est reçu en la compagnie des Pénitents bleus.

Le 22 novembre 1697, il est témoin d'un acte de bannissement à l'encontre de Jean Leymarie, marchand. Sa veuve, Louise Caron, épousera en secondes noces le peintre Etienne Roux, le 13 octobre 1710.

CHASSAIN Jean.

Le 28 juin 1672, il signe, en témoin, une quittance pour demoiselle Guitte de Gombaut, veuve de Jean de Labrousse, avocat.

Le 12 avril 1676, Jean de Cordis, avocat en la cour et syndic des Pénitents bleus, reçoit des fonds de Jean Chassain, dit Brisquet, peintre: il s'agit d'un legs fait à la confrérie le 23 septembre 1673.

En 1678, Jean Chassain est sacristain de la compagnie des Pénitents bleus. Cette charge est renouvelée en 1679.

DURAND Antoine.

Le 21 octobre 1711, Antoine Durand, bourgeois et peintre, est témoin à la vente de fonds, pour 140 livres, faite par noble Guillaume de Boucher, écuyer, seigneur de Barbarande, à Aymard Rey, laboureur.

DURAND Martial.

Le 29 septembre 1758, Martial Durand, peintre, est témoin au testament de Pierre Pégourier, travailleur.

FAUJANET Pierre.

Le 7 mars 1753, Pierre Faujanet, garçon peintre, est cité comme témoin sur une quittance de 40 livres par Jean Rebinquet.

FAVORAL François.

Le 13 mai 1641, il signe un contrat de prix-fait pour peindre la voûte des R.P. Récollets... pour la somme de « douze vingt livres ». Le 21 mai 1641, il est témoin du contrat de vente d'un eyrial aux dames religieuses de Sainte-Claire.

JAUBERT Jean.

Voir Antoine RAMELLE.

LAMBERT Jean.

Le 2 juin 1717 Jean Lambert, habitant au faubourg de la Regaudie, est témoin au testament de Jeanne Castel.

Le 31 mai 1723 il est reçu dans la compagnie des Pénitents bleus. Le 20 février 1726 il est témoin d'une transaction entre Géraud Gaubert, maréchal, et Jean Brousse, sergent royal.

Le 31 juillet 1726, une quittance de 100 livres est consentie par Jean Lambert, peintre, en faveur de Jean Duluc, bourgeois. Il s'agit d'une « obligation consentie par le dit s^r Duluc en date du 12 décembre 1703, reçue par Lagrange... au nom et comme concessionnaire de Catherine Fournier (mère du peintre), relicte de Jean Lambert, vivant m^{re} chapelier, et à présent espouze de Estienne Truquy, m^{re} doreur. »

Le 20 août 1728, Jean Lambert, peintre et Etienne Truquy, maître doreur, sont témoins au testament de Jeanne de Ferrand, veuve de Jean Faugère, clerc. Le 6 avril 1732, Jean Lambert est témoin au testament de Catherine Vilatte; il le sera encore à celui de Jean Daudy, journalier, le 18 février 1734. Le 13 juin 1733, il est parrain de Jean Nollet, fils de Jean-Baptiste Nollet, musicien.

Le contrat de mariage de Jean Lambert et Clémence Fournier est du 14 février 1737. Nous extrayons: « ...Jean Lambert, peintre, fils légitime de feu Jean Lambert et de Catherine Fournié, assisté et faisant ces présentes du vouloir et consentement de la dite Fournié sa mère, autorisée à l'effet des présentes par Estienne Truquis, daureur, son mary icy présent, assisté aussy de Jean Lambert, horlogeur son frère... et Clémence Fournié, fille légitime de Jean Fournié, bourgeois et marchand, et de Jeanne Leymarie ses père et mère... lesquel-

les parties ont dit mariage avoir été traité. ... La dite Fournié, agréant icelluy, a donné et constitué au dit Lambert, futur espoux, son fils, stipulant et acceptant, la moitié de tous et un chacun ses biens meubles et immeubles présents et advenir en supportant la moitié des charges, comme aussy lui a remis l'entière maison où elle habite située dans le présent faubourg (de la Regaudie) et sur la grande rue d'icelluy appartenant à feu son mary, à laquelle elle a fait beaucoup de réparations et de plus luy a aussy remis la moitié de l'hérédité du dit feu Lambert et des autres biens qui la composent... Le dit Truquy, de son chef, a donné au dit Lambert futur espoux, stipulant et acceptant, en faveur du dit mariage et non d'autre, la moitié de tous et un chacun ses biens meubles et immeubles, présents et advenir, que le dit Truquy a dit être de la valeur de cinq cent livres... Le dit Lambert jouira du petit domaine d'Argentouleau avec ses appendances et dépendances et du bétail et outils aratoires et autres meubles qui y sont et du bois situé près de la Petite Borie, ensemble de la maison qui est située dans le présent faux bourg et au bout du cul de sac... et de plus des meubles nécessaires que le dit Truquis et Catherine Fournié lui remettront à leur discrétion... Les dits Fournié et Leymarie ont donné et constitué conjointement en faveur de ce mariage et non d'autre à la dite Clémence Fournié leur fille, future espouse, stipulante et acceptante, la somme de deux mille quatre cent livres en déduction de laquelle somme ils ont délaissé à leur fille une maison à un appartement située dans le présent faux bourg, confrontant d'un côté et par le devant à la grande rue publique, par le derrière au ruisseau (la Cuze) et d'autre costé par le bas avec la maison qu'habite le dit sieur Truquis et la dite Fournié, et ce pour la somme de sept cent cinquante livres... et de plus luy ont donné les meubles suivants consistant en un lit garni couleur verte... un cabinet de noyer à quatre armoires, une table de bois de noyer avec ses pieds, une paire de chenêts de fonte, un devant de feu aussy de fonte avec un plafon de fonte, un rouleau de toile de brin tirant soixante aunes et finalement les chaises qui sont dans la dite chambre... seront les dits futurs espoux associés par moitié aux acquêts qu'ils feront pendant leur mariage, desquels ils ne pourront disposer qu'en faveur des enfants qui en proviendront... ».

Jean Lambert est encore témoin aux testaments de: Marguerite Leydis, épouse Marmier, les 29 avril et 1^{er} juin 1739; Françoise Jaubert, veuve de Jean Cambou, sergent royal, le

26 janvier 1743; Catherine Maniac, veuve de Jean Daudy, journalier, le 7 juillet 1743.

Le 2 février 1744, la vente d'une maison au faubourg de la Regaudie permet de situer la demeure de Jean Lambert. La maison vendue confrontait du levant avec la grande rue qui allait de la Porte de la Regaudie à Saint-Nicolas (actuelle rue de Cahors), du midi, avec la maison de Michel Astor, venelle entre deux, du couchant avec la maison du sieur Lambert, peintre, et du Nord avec la petite rue «*cout de sac* » qui allait à la maison du dit Lambert.

Le 4 août 1748, Jean Lambert fait son testament. Il lègue 10 livres à la confrérie des Pénitents bleus et autant aux R.P. Cordeliers. Il déclare: «*...avoir esté marié avec feue Clémence Fournié et de leur mariage estre provenu et avoir en vie deux enfants, sçavoir, Jean Hierosme et Catherine Lambert; (il) donne et lègue à la dite Catherine... la somme de douze cent livres, payables trois cent livres quand elle se mariera ou aura vingt cinq ans, pareille somme de trois cent livres un an après et ainsi année par année jusqu'à la fin du payement sans intérêt pendant les termes et en cela fait et institue son héritière particulière et en tous et un chascuns ses biens meubles et immeubles présents et advenir; a fait et institué pour son héritier général et universel le dit Jean Jérôme Lambert son fils et l'a nommé pour recueillir l'agencement qu'il a gagné par le prédécès de la dite espouse, de laquelle dite hérédité son fils ne pourra jouir qu'en la manière cy après expliquée: donne et lègue ledit testateur au sieur Jean Fournié, son beau père, tous les fruits et revenus de ses biens pour en jouir jusqu'à ce que son fils héritier institué aura atteint l'âge de vingt-cinq ans auquel se mariera, sans cependant que le dit sieur Fournié soit tenu à aucune redition de compte, prestations de reliquat, dont il le décharge entièrement, lui léguant les dits fruits jusques au temps... sous cette condition seulement qu'il sera obligé de nourrir et entretenir ses deux enfants et de leur donner l'éducation convenable à leur état; prohibant à la justice toute faction d'inventaire, voulant qu'il soit fait par le notaire royal soussigné; voulant expréssément et imposant cette condition à son fils qu'il ne pourra pas se marier avant l'âge de vingt cinq ans sans l'approbation du consentement du dit sieur Fournié son beau-père et du dit sieur Lambert son frère; voulant au surplus que le dit Fournié jouisse du revenu des biens de la dite feue Clémence Fournié jusques à ce que son fils aura*

atteint l'âge de vingt cinq ans, lui léguant les dits revenus par prélegat... »

Le testament de Jean Fournié, marchand, du 28 décembre 1750, est ouvert le 14 août 1752. Le dit Fournié lègue à Jean et Catherine Lambert, ses neveu et nièce, fils et fille de Jean Lambert, peintre et de feu Clémence Fournier, sa sœur, la somme de 200 livres à chacun, payable lors de leur majorité ou quand ils se marieront.

Le 22 février 1753, Jean Lambert est témoin au testament de Pierre Deydis, travailleur de terre. Le 18 mars 1753, il vend un jardin, pour 270 livres au sieur Marmier. Etienne Roux, maître peintre, est témoin. Le 5 avril 1754, il refait son testament sans modifier les dispositions essentielles; mais le legs à la confrérie des Pénitents bleus est porté à 20 livres. Le 6 avril 1759, il reçoit quittance de 340 livres, consentie par le sieur Barthélémy Lucanty, aubergiste, sur le prix de la vente d'un jardin au faubourg de la Regaudie.

Le 6 février 1763 est signé le contrat de mariage de Jean Pechmajou, praticien, et Catherine Lambert, fille du peintre. Celle-ci est assistée de Jean Lambert, son père, de Jean Lambert, son frère, et de Jean Lambert, marchand horloger, son oncle. Jean Lambert a constitué à sa fille la somme de dix neuf cent quatre vingt neuf livres neuf sols trois deniers avec cent cinquante livres qui lui reviennent par le décès intestat de la feuë damoiselle Fournié sa mère... dans celle de deux mille trois cent livres qui reste de la constitution faite à la dite Fournié dans son contrat de mariage du 14 février 1737 passé devant Bousquet, notaire royal.

Par le même acte, le sieur Lambert délaisse aux dits Pechmajou, père et fils, une terre au tènement d'Argentouleau.

Il faut noter que le contrat de mariage de Clémence Fournié fut passé devant Tassain, notaire, les témoins étant Antoine de Fajol, s^r de Lendée et de Pérignan, conseiller du roi et son président au Présidial de Sarlat et maire perpétuel de la ville et Antoine de Guat, s^r de Lavelle, avocat au Parlement.

LEMAIRE Philippe.

Le 8 juillet 1637, Philippe Lemaire, peintre, est témoin d'un contrat d'accord entre le lieutenant général et l'abbesse du couvent de Notre-Dame.

Les registres paroissiaux présentent quelques pièces curieuses: Le 30 janvier 1652, « Philippe Lemère, peintre natif de la ville de Laon, eut pour femme Jeanne de Borie, de cette

paroisse ¹, actes retenus par Daussel, notaire royal, le 3 septembre 1651. La première annonce a été faite le huit, la deuxième le dix, la troisième le dix-sept, et le 8 octobre 1651 après avoir reçu l'attestation en due forme de la ville de Laon, j'ay donné permission à M. le doyen du chapitre de les épouser. En foy de quoy j'ai signé, J. Boé, vicaire ».

« Le dit Philippe Lemère ayant épousé clandestinement par un prêtre qui n'avait pas la permission, M. le doyen ayant refusé, a été obligé et contraint de repousé (*sic*), ce que j'ay fait avec la permission de Monseigneur de Sarlat qui a dispensé des trois annonces et le reste. C'est pourquoy le 30 janvier 1652, les ay épousé et dit la messe à l'autel Saint Joseph de la paroisse en présence de M. Maurice Trouche et Pierre Malbet. Sur foy de quoy ils ont déclaré qu'ils reconnaissaient pour légitime la grossesse éventuelle de l'épouse. J. Boé, vicaire ».

On relève ensuite trois baptêmes :

Celui de Mathive Lemère, le 21 septembre 1652. Le parrain était noble Louis de Carbonnières de Jayac et la marraine Mathive de Vigier, veuve de M. Antoine Borie, bourgeois; l'acte est signé: Boé, vicaire.

Celui de Pierre Lemère, né le 3 octobre, célébré le 9 octobre 1653. Le parrain était Pierre Laborie, bourgeois et la marraine Gabrielle de Cordis; l'acte est signé: Boé, curé.

Enfin, le 8 octobre 1654, celui de Jean Lemère, né aussi le 3 octobre. Le parrain était Jean de Cordis, prêtre, chanoine de la cathédrale, et la marraine Marguerite de Martini, épouse de Jean Borie, praticien. Cet enfant sera inhumé le 29 juillet 1662. Le 25 septembre 1660, dans une quittance de la somme de 30 livres, payée par Mademoiselle de Gisson aux Pénitents bleus, on relève que 5 livres seront payées à Philippe Lemaire pour le tableau du vœu, qui fut porté à Cadouin. Il s'agit probablement du pèlerinage des Pénitents bleus de Sarlat à Cadouin, du 29 avril 1651, mentionné dans la « Continuation de la chronique de Tarde » (publiée par J. Valette, p. 17).

Le nom de Philippe Lemaire figure encore, en témoin, le 25 juillet 1662, sur une donation faite par Jean Joussure; le 4 février 1663, sur une révocation d'une cession de 60 livres faite par Françoise de Lasserre.

Le 24 avril 1681, Philippe Lemaire reconnaît avoir été payé de « François Papon, peintre, cy-devant son apprenti » de

1. Sarlat.

la somme fixée par le contrat d'apprentissage consenti à Raymond Papon, vivant m^e cordonnier.

Le 21 septembre 1681, le peintre est encore témoin sur une quittance entre Peyroune Razac et Marty Miramon, laboureur. Une autre quittance est délivrée le même jour, par laquelle « Jean Francès, marchand, habitant de la présente ville..., a confessé avoir receu de Philippe Lemire..., la somme de trois cent livres pour le premier pacte de la dot à Mathive Lemire, fille du dit Lemire et fiancée du dit Francès, constituée par le dit Lemire par son contrat de mariage du dernier de juillet, laquelle somme le dit Francès a receue du dit Lemire comme âgé de vingt cinq ans, ainsi qu'il a fait aparoir par son extrait batistaire du vingt cinquième avril mil six cent cinquante cinq, signé Pomier, vicaire de Sarlat... ».

Un accord, du 30 août 1682, nous fait supposer que Philippe Lemaire est très probablement l'auteur des décorations du château de Puymartin dont une cheminée est datée de 1671 : « Aujourd'huy, trentiesme jour du mois d'août 1682 après-midy à Sarlat, ville capitale du Sarladais, régnant Louis et par devant moy, notaire royal soussigné et temoings bas-nommés, ont été personnellement establis Jean Ferriol, commis du premier chirurgien du Roy, habitant de la présente ville d'une part, et Philippe Lemaire, m^e peintre, habitant de la même ville, d'autre part, lesquelles parties a été dit que le dit sieur Ferriol auroit convenu ledit Lemaire par devant MM. les Consuls (?) de la présente ville par l'exploit du dernier de décembre 1681 signé Bourgeois, sergent royal, par privilège, dans lequel exploit le dit Ferriol auroit exposé que défuncte Jeanne de Borie, femme du dit Lemaire, estant destenue malade dans le château de Puymartin, il y seroit survenu une gangrène au dos pénétrante jusques à l'intestin et deux parotides, laquelle de Borie ledit Ferriol auroit traitée et médicamentée des dites gangrène et parotides depuis le vingt troisièsme décembre de l'année 1679 jusques au quatriesme février de l'année 1680 et auroit conclu à ce que le dit Lemaire fut condempné à lui payer pour ses peines, journées et vacations la somme de cent soixante livres, si mieux il n'aymoit les lui payer au dit et ordonnances de MM. chirurgiens, à quoy le dit Lemaire auroit opposé en déffense fin de non recevoir de ce que le dit Ferriol n'estoit pas venu dans les six mois et de plus auroit dit que, travaiant dans le dit chasteau de Puymartin de son mestier de paintre, le seigneur abbé de Puymartin auroit promis au dit sieur Ferriol de le satisfaire sur ce qu'il devoit au dit Lemaire, dont le dit

sieur Ferriol se seroit contenté et le dit sieur Ferriol prétendant soutenir le contraire, et sur ce les parties estant en train de s'engager plus avant en procès, par entremise de leurs amis sont venus à cet accord que suit, sçavoir que le dit procès prendra fin avec toutes ses appendances et ses déppandances, moyennant que le dit Lemaire payera au dit sieur Ferriol la somme de 80 livres, de laquelle somme il lui en a payé présentement la moylié... et la somme de quarante livres restante le dit Lemaire a promis et s'est obligé de la payer au dit s^t Ferriol à la fête de Pâques prochaine... ».

Le 23 novembre 1682, Jehan Delbos, praticien et fermier de Philippe Lemaire, s'oblige pour la somme de 15 livres. L'un des témoins est Pierre Bastide, aussi maître peintre. Enfin, il est encore question de Philippe Lemaire, chargé de faire les « plan et figure » de tènements dans la paroisse de Cazenac, avant 1690 ².

LEMAIRE Antoine.

Le 14 mars 1681, Antoine Lemaire, peintre, est reçu dans la compagnie des Pénitents bleus. Le 12 avril 1690, il est témoin au testament de Marie Laflaquière, veuve de Raymond de Lestrade. Le 2 janvier 1694, quittance pour 200 livres lui est donnée par Jacques Colombet, imprimeur et libraire à Sarlat. Le 25 octobre 1694, le vicaire Boé signe l'acte de mariage d'Antoine Lemaire, maître peintre, et de Sibille Laborie, tous deux habitants de Sarlat. Le 1^{er} mars 1699, Antoine Lemaire est témoin au testament de Gabrielle Angélique Le Cler. Il l'est encore: le 16 mars 1701, lors d'une résignation de cure à Prats-de-Belvès; le 13 avril 1705, lors d'une vente de fonds, consentie par Jean Lascombes jeune, laboureur, en faveur de M. Vernet, conseiller du roi; le 14 mars 1711, au contrat de mariage de Bertrand Joseph de Gisson et Catherine de Vernes.

Le 13 mai 1711, il achète une boutique au quartier de la Regaudie (voir pièce du 31 janvier 1734). Une pièce du 1^{er} mai 1714, appliquée à Sibille Laborie, nous apprend que le peintre est alors décédé.

Le 31 janvier 1734, Marie Madeleine Lemaire, fille du peintre, et Géraud Redon, garçon chirurgien, signaient un contrat de mariage. La dot consistait en: « une somme de deux cents livres; une boutique située au quartier de la Regaudie, acquise par le dit feu Lemaire de Jean Francès, bourgeois et marchand, pour la somme de 160 livres par contrat du 13 mai

2. Arch. dép. Dordogne, B 1218.

1711...; une pièce de terre et vigne située au tènement des Peyrouses, paroisse de Sarlat, acquise par la dite Laborie, une partie de Jeanne Delol pour la somme de 120 livres par contrat du 28 décembre 1729 reçu par Chaumels, et l'autre partie de Jean Gausène, bourgeois, pour la somme de 160 livres par contrat du 18 février 1731, reçu par Chassaing; quatre linceuls de bure; deux douzaines de serviettes, une de fines, une de grossières ; deux nappes fines ; un plat et deux assiettes d'étain. »

L'acte de vente d'une maison, du 11 mars 1736, permet de situer « la maison des héritiers d'Antoine Lemaire, peintre ». Elle était sise au quartier de la Mellougane (partie ouest de la ville de Sarlat) et confrontait du couchant avec la grande rue qui allait de la porte de la Rue à la porte de la Regaudie (actuelle rue du Siège).

LEMAIRE Géraud ou Jérôme.

Le 28 novembre 1740, Géraud Lemaire, peintre, est témoin au testament de Jeanne Bouyssonie, épouse de Pascal Pechmajou, journalier. Le 19 juin 1754, il est parrain au baptême de Marthe-Angèle Marain; la marraine étant Marthe Angèle Chabert.

LEYX Jean.

Ce peintre nommé Jean Leyse, de la ville de Tulle, est reçu le 24 juin 1707 dans la confrérie des Pénitents bleus de Sarlat. L'acte est signé Leyx.

PAPON François.

Le 21 avril 1681, François Papon, peintre, est cité comme ancien apprenti de Philippe Lemaire. Le 8 août 1684, il rédige son testament. Il « ...veut être ensevely dans le cimetièrre Saint Sacerdos dans les tombeaux où sont ensevelys ses frères, père et mère ». Il lègue cinq livres aux Pénitents bleus et institue son héritière, Suzanne Record, sa tante.

RAMELLI Antoine, Pierre.

Le 17 septembre 1776 eut lieu le baptême de Pierre Jaubert, né la veille, fils de Jean Jaubert, peintre, et de Toinette Marie Levasseur, son épouse, Le parrain était Antoine Ramelli, maître peintre, natif de Crevesia au diocèse de Novare dans le Milanais. L'acte est signé: Jaubert, père; Pierre Ramelli, parrain; Roudel, chanoine.

RAYMOND Jean.

Le 27 septembre 1716, Jean Raymond est témoin d'une quittance consentie par Antoine Bouyssonnie dit Basillou, grand vivandier dans les armées du roi.

Il est encore témoin : le 15 mars 1717, au testament de Cécile de Julien, marchande ; le 5 mai 1717, au testament de Bertrand Broet, clerc à Gaillardou ; le 10 octobre 1719, à celui d'Etienne Valade ; le 26 janvier 1721, à la vente d'une maison par Jean Tassain à Pechmajou.

Le 7 janvier 1722, Jeanne Rey, épouse de Pierre Pigier, autre Jeanne et Magdeleine Rey, filles, vendent une pièce de terre au lieu dit de Démouret, au territoire de Sarlat, pour 525 livres, à Jean Raymond, m^{re} peintre, habitant au faubourg de l'Endrevie, autorisé par Jean Raymond, m^{re} tailleur d'habits, son père.

Le 7 mars 1722, Jean Raymond est témoin au testament de noble François de la Brousse. Le 20 mars 1726, il achète une pièce de terre et une vigne, pour 210 livres, à Bertrand Arpajon et Marguerite Ray, conjoints.

Une quittance de 68 livres lui est délivrée le 11 juin 1726. Une autre quittance de 90 livres marque le final paiement de cet achat le 14 juillet 1726.

RECORD Pierre.

Il signe, le 5 juin 1640, un contrat de prix-fait pour blanchir et enduire l'église des R.P. Recollets.

RECORD François.

Ce peintre apparaît le 19 février 1680 dans un accord entre François Record, m^{re} peintre et vitrier, et Pierre Monzie, m^{re} chirurgien, François et David Monzie, aussi m^{res} chirurgiens, et autres.

Le 26 août 1683, il reçoit quittance de 90 livres de François et David Monzie, m^{res} chirurgiens, héritiers de feu Pierre Monzie, père. Le 25 août 1686, il est témoin au testament de Jean Pialat, laboureur à l'Endrevie.

ROUX Etienne.

Le 13 octobre 1710, Etienne Roux, peintre, est marié à Louise Caron :

« ... Estienne Roux, fils naturel et légitime de feu Jean Roux, bourgeois, et de Héliette Hospital, ses père et mère, natif de la ville de Périgueux, paroisse Saint-Georges, demeurant à présent dans la pr^{te} ville (Sarlat), assisté de Pol Roux, mar-

chand orlogeur, son oncle, et de plusieurs autres, ses parents et amis, d'une part, et Louise Caron, veuve d'Alexis Camaret, fille naturelle et légitime de deffuncts Nicolas Caron et Michelle Mialet, ses père et mère, habitante dudit Sarlat... le dit futur espoux majeure de vingt-cinq ans s'est constitué la somme de dix neuf cens livres ... comme aussy la dite future espouse aussy majeure de vingt cinq ans... »

Le 1^{er} août 1711, il est témoin au testament d'Arnaud Andrieu de Lavergnolle, m^{re} chirurgien. Le 20 mai 1717, il est parrain d'Etienne Durand, fils de Bertrand Durand, bourgeois, et de demoiselle Jacqueline Caron. Il est encore témoin le 10 avril 1719 au testament de Jean Cassan, soldat de milice.

Son nom figure encore, le 21 juin 1721, sur une quittance de 2048 livres 13 sols 6 deniers consentie par M. de Pignol, chanoine et syndic du chapitre à Mgr. de Chaulnes, évêque de Sarlat et nommé à l'évêché de Grenoble (il s'agit du prix des réparations effectuées alors à la sacristie, à la salle capitulaire et à la cathédrale).

Le 31 mai 1722, Etienne Roux, « exerçant la peinture », est témoin de l'affouage d'une maison pour 120 livres, fait par Jean Lacombe au profit d'Alexandre Védrenne. On le retrouve, le 7 octobre 1726, sur l'acte de vente d'une terre et vigne, pour 1130 livres, consentie par M^{me} de Paluel au profit de François Record, aîné, m^{re} vitrier.

Le 18 mars 1728, Louise Caron rédige son testament : « ... A dit et déclaré la dite testatrice, avoir été mariée avec le dit feu Alexis Camaret dont il n'est provenu aucun enfant, et être mariée en secondes noces avec le dit Etienne Roux et que de leur mariage il n'y a aucun enfant... la dite testatrice a institué son héritier général et universel le dit Etienne Roux son mari... »

En 1739, le peintre reçoit 30 livres pour « un grand tableau qu'il a fait et posé dans l'église Saint-Aubin-d'Eymet » (cité par M. Jean Secret).

Le 12 février 1739, il est témoin au testament de Marie Grenier. Le 25 février 1744, la vente d'une maison permet de situer celle d'Etienne Roux, qui devait confronter du Nord « avec la grande rue qui va de la porte de la Regaudie aux prisons royaux » (rue aujourd'hui disparue).

Etienne Roux est encore témoin à divers testaments : de Marie Lacoste le 4 août 1745 ; de Pierre Lagarde, employé de la taille du roi, et de Marie Cosse, son épouse, le 3 mai 1746 ;

de Jean-Baptiste Pignet, aussi employé de la taille du roi et Anne Marquais, son épouse, le 4 mai 1746.

On trouve dans les plaintes et informations criminelles de la Sénéchaussée de Sarlat une pièce d'où nous extrayons ³ :

« Aujourd'hui huitiesme du mois de juin mil sept cent quarante neuf à deux heures après midy, a comparu devant nous François Delmon de Talissac, conseiller du roy lieutenant particulier assesseur criminel en la sénéchaussée et siège présidial de la ville de Sarlat, Paul Joseph Bousquet, notaire royal de cette ville, lequel en se plaignant nous a dit que... (venant) de l'église cathédrale de cette ville il avoit fait rencontre du sieur Estienne Roux, m^{re} peintre, au devant de sa porte, qui lui auroit dit qu'il avoit quelque chose à lui communiquer, lequel lui demandoit une heure avant ou après vèpres, le plaignant lui auroit répondu qu'il le feroit avertir dès qu'il seroit libre, ce qu'il a fait par sa servante en allant à l'église de la paroisse entre une et deux heures de l'après-midy, et le dit Roux s'estant rendu chez le plaignant, sur le moment il lui auroit demandé la lecture du testament qu'il auroit fait, reçu par le plaignant, en disant qu'il ne se souvenoit pas bien de la disposition. Le plaignant lui en auroit fait la lecture et après ycellé le dit Roux auroit demandé au plaignant comment pourroit-il faire pour changer la disposition de l'héritière, attendu qu'il l'avoit assez payée au moyen de laissement d'une pièce de terre, le plaignant lui a répondu qu'il pouvoit révoquer cette disposition par une autre. Sur le moment ledit Roux auroit arraché des mains du sieur plaignant le dit testament qu'il auroit déchiré en trois morceaux, ledit plaignant s'estant avancé ne lui auroit pas donné le temps de le déchirer davantage et lui ayant enlevé les trois morceaux... (il dit) malheureux que vous êtes et je vous croyés (*sic*) un honnête homme... Le dit Roux a pris la fuite laissant les trois morceaux déchirés... »

Le 24 octobre 1751, Etienne Roux fait un nouveau testament. Il lègue 15 livres aux pauvres de la Miséricorde, 15 livres aux P. Récollets et 10 livres aux Pénitents bleus.

Le 18 mars 1753, il est témoin de la vente d'un jardin, pour 270 livres, par le sieur Lambert, peintre au faubourg de la Regaudie, au profit du sieur Marmier.

Le 17 décembre 1755 a lieu l'ouverture du testament du 10 septembre 1753 du sieur Michelot, ancien procureur au Présidial, sur lequel Etienne Roux figurait comme témoin. Mais celui-ci est absent le jour de l'ouverture...

3. Arch. dép. Dordogne, B. 1510.



VAINQUE : Pietà (sans date).

Toile placée sur un retable de la cathédrale de Sarlat.

(Photo J.F. Moulinet)

VAINCQUE ou VAINEQUE.

Un acte de mariage, du 31 juillet 1703, porte que « François Joseph Vaincre, maître peintre de la ville de Mons en Hainaut, a été marié avec le consentement de la dite ville, receu signé au bas Hyrsois, attesté par le vicaire général de la ville de Cambrai ». Cet artiste épousait Anne Gautyer, habitant la ville de Brive. L'acte est signé par le père de l'épouse « Gauthier », par le peintre « Vainque », par Bertrand, témoin, et par le curé Maillard.

Trente neuf ans plus tard, le 26 juillet 1742, on relève le baptême de Jean, fils de Joseph Vainque (ou Vaincre), m^{re} peintre. On trouve encore un Michel Vainque, secrétaire de l'Hôtel-de-ville de Brive en 1789. ⁴

Une toile de ce peintre figurant l'Assomption de la Vierge, au retable de l'église de Beynac, est signée « VAINEQUE (ou VAINCQUE) pinxit. Briviac. 1715 » (cité par MM. Marc Chassaing et Jean Secret).

Une autre toile signée « VAINCQUE. p. », mais non datée, représentant une Pietà, peut-être copiée sur une gravure de Jacques Bellange, orne un des retables de la Cathédrale de Sarlat.

Un tondo, sans signature apparente, représentant un évêque — selon la position de la crosse, volute en dehors — est au même retable. Il s'agit peut-être de saint Sacerdos, encore très vénéré à Sarlat au XVIII^e siècle. Cette toile est vraisemblablement du même artiste.

*
**

DOREURS

BOR ou BORD Jean.

Le 17 avril 1710, Jean Bor, m^{re} doreur habitant au lieu des Rhodes, paroisse de Sarlat, achète une terre et un bois, également situés aux Rhodes, pour 45 livres, à M. de Brons. Le 17 janvier 1728, il témoigne au mariage de Jacques Lafon et Jeanne Pécheyron.

Le 25 juillet 1730, Jeanne Espinet, veuve de Jean Bor, m^{re} doreur, vend pour 1050 livres à Raymond Cosse, laboureur, une métairie située au lieu et tènement de Malegale, de 40 quar-
tonnées environ avec maison, grange et bois. « Le dit Cosse a promis et s'est obligé de payer à la décharge et libération de la dite Espinet aux cy après nommés, sçavoir : à M. Griffoulet de Roffy la somme de 144 livres que le dit feu Bor lui devait

4. Arch. comm. Brive, GG 20, GG 32, GG 53.

pour reste de la ferme du Sirey... ; celle de 80 livres à la veuve du sieur Lemaire, peintre, dûe au feu Lemaire par le dit feu Bor... (cette somme sera effectivement payée le 3 septembre 1730. Voir Antoine Lemaire) ; à M^{rs} les prêtres habitués, 10 livres ; au syndic de la confrérie du St Sacrement, 10 livres ; pour la chapelle Nostre-Dame de Pitié de l'église paroissiale, 10 livres ; ces trois dernières sommes léguées par le feu Bor dans son dernier testament reçu par Chassaing n^{re} r^{al} ; 25 livres aux P. Récollets. »

Le 22 décembre 1731, une quittance de 100 livres est consentie par Thoinette Laviaille, veuve de Jean Grenailles, en faveur de Jeanne Espinet, veuve de Jean Bord, habitante du faubourg de la Boucarie.

LAVIALLE François.

Le 11 janvier 1780, François Laviaille, m^{re} doreur, est témoin au testament de Gabrielle Mercier, sœur novice au couvent de Sainte-Claire.

François Laviaille, qualifié « daureur », est encore témoin, le 29 novembre 1784, au testament de Françoise Daurat ; puis, le 30 juillet 1786, à une cession de droits de Pierre Rouquie à Jean Deure.

Le 12 mai 1787, le livre de comptes de la confrérie des Pénitents bleus mentionne qu'il a été payé 18 livres à Laviaille « pour avoir incarné le Christ de la Croix et la dorer ». Cette croix est peut-être celle qu'on voit aujourd'hui dans la chapelle Saint-Benoît. Le même livre mentionne, le 10 mai 1788 : « donné à Laviaille six livres pour acheter des livrets d'argent pour argenter la niche du maître-autel ».

RÉCORD Pierre.

Le 17 juillet 1762, Pierre Record dit Lapeyrière, vitrier et doreur, consent une cession de 1640 livres à son frère aîné Jean Record, m^{re} vitrier habitant la ville de Saint-Cyprien.

TRÉQUY ou TRUQUY Jean Etienne.

Le 5 juin 1714, Etienne Truquy, m^{re} doreur, est témoin au mariage de François Duloing, praticien et de Jeanne Géraud, tous deux habitants de Sarlat. Son nom figure encore le 15 avril 1716 sur une donation entre vifs d'une maison sise à

Cahors. Le 4 juillet 1719, il est cité sur une quittance, comme habitant au faubourg de la Regaudie.

Le 31 juillet 1726, dans une quittance consentie par Jean Lambert, peintre, au s^r Jean Duluc, bourgeois, Catherine Fournié, « relicte de Jean Lambert vivant m^{re} chapelier », est à présent épouse d'Etienne Truquy.

Ce doreur est encore signalé le 11 août 1728, comme témoin, au testament de Jeanne de Ferrand, veuve de Jean Faugère, clerc.

Jean-Maurice LEFORT.

LA CHATELLENIE ET LES SEIGNEURS DE MONTCUQ

(suite et fin)

XVI

LES DERNIERS SEIGNEURS DE MONTCUQ

I. — *Les co-seigneurs.*

La maison noble de Perrou, au sommet du coteau de Rouillas, domine au Nord la plaine de la Dordogne, et à l'Ouest, le vallon de la Gardonnette. En 1777, elle est habitée par Louis de Brianson, seigneur baron de Perrou et de Montcuq. Fils d'autre Louis de Brianson et de Jeanne de Cassieux, dame de Pessiaud, il y est né en 1723. Entré au service du roi, il était lieutenant au régiment de Bassigny, lorsqu'il revient à Perrou, au moment de son mariage avec Madeleine de Dijeon de Monteton, en 1748 ¹. Son père se retire alors dans le domaine de Pessiaud; il reste seul maître à Perrou. La mort du père, en 1765, ne changera donc rien à sa situation.

Louis perd son fils aîné en 1772. De ses nombreux enfants, il ne lui reste alors qu'un fils, François-Léonard, et six filles. Louis de Brianson a 54 ans lorsqu'il achète la châtellenie de Montcuq.

Dans la plaine, non loin de Perrou, mais sur la paroisse de Saint-Laurent-des-Vignes, s'élève la belle maison noble de Monboucher. Elle appartient au co-seigneur de Montcuq, Hilaire de Fonvieille, sieur de Monboucher, de Mensignac et de Rouillas ², devenu baron de Montcuq en 1777. Comme leurs voisins de Perrou, les de Fonvieille ont servi le roi de génération en génération. Hilaire n'a quitté le service que lorsqu'il a épousé Madeleine de Bacalan de Maugarnit, en 1763. Ils ont deux enfants: Pierre-Henri, né le 1^{er} septembre 1766 à Sainte-Foy, et Sophie, qui épousera J. de Baillet de Labrousse en 1787.

Outre le domaine de Monboucher, Hilaire de Fonvieille possède des biens importants, tant dans la châtellenie de Montcuq que dans la seigneurie de Saint-Martin. A l'époque

1. OGHILVY, *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, de Brianson, t. I. A. de Brianson, *La famille de Brianson du Périgord*.

2. CHAIX D'EST-ANGE, *Dictionnaire des familles françaises*, t. XVIII, p. 300-301, et Arch. dép. Dordogne, sous-série 5 E (registres paroissiaux).

de la mise en vente de la châteltenie, son prix représente une somme considérable, qui excède les disponibilités des deux gentilshommes. C'est pourquoi ils se résignent à une association.

Aux termes de l'acte de vente, « ils s'engagent conjointement et solidairement à en acquitter le prix ». Des facilités de paiement leur sont d'ailleurs accordées. Et « messires de Brianson et de Fonvieille ont, à partir de ce jour (19 juillet 1777) et en commun, la jouissance, quant aux rentes en argent, à compter du 1^{er} janvier dernier; et aux redevances, à compter de la dernière rentrée des fruits ». Mais ils devront s'entendre à ce sujet avec le sieur Dhiars, « fermier de la châteltenie pour une période de 9 ans, à partir du 31 juillet 1771 »³.

Ce fermier n'est détenteur que d'un sous-bail, qu'il tient du sieur Bernard Turgan, lequel a pris à bail général les terres de Montcuq et de Gurson, dépendant de la succession du maréchal de Biron. Pour la châteltenie, Dhiars doit remettre à Turgan « annuellement, la somme de 5.600 L, rendue à Paris, franche de port. » Le bailleur se réserve, en outre, le rapport de certains droits seigneuriaux. Il impose à Dhiars toutes sortes d'obligations qui augmentent considérablement le prix de son sous-bail: fumure de la vigne, entretien des toitures, etc... Au moment de la vente, Turgan abandonne ses droits aux acheteurs, mais il leur reste à régler les modalités d'un accord au sujet du sous-bail, qui ne prendra fin, légalement, qu'en 1780. Malheureusement, aucun document ne nous a permis d'avoir connaissance du règlement intervenu.

On doute que la bonne entente ait régné longtemps entre les co-seigneurs. Louis de Brianson veut bientôt porter seul le titre de baron de Montcuq, et avoir la préséance sur Hilaire de Fonvieille. Il appuie ses prétentions sur le fait que sa terre de Perrou est privilégiée depuis le XV^e s., qu'il y jouit du droit de directité, confirmé en 1700 par l'arrêt du Parlement de Bordeaux; qu'enfin, depuis plus d'un siècle, les de Brianson se titrent barons de Montcuq, sans que le suzerain s'y soit jamais opposé. Bien entendu, son partenaire n'est pas d'accord et s'en tient aux termes de l'acte de vente qui parle de « jouissance en commun ». Selon une anecdote conservée dans la famille de Brianson, ils auraient, un jour, joué le titre et les prérogatives. Le perdant, n'acceptant pas sa défaite, intenta un procès. Mais la Révolution était proche: la nuit du 4 août

3. Arch. nat., Minutier des notaires, Etude LXXVI, M^e Guespereau, n^o 463, 464.

1789, en abolissant les privilèges et droits seigneuriaux, mit tout le monde d'accord.

Des années bien sombres s'ouvrent devant les derniers seigneurs de Monteuq. Au printemps de 1789, la convocation des États généraux ne cause aucun remous en Bergeracois. Louis de Brianson et Hilaire de Fonvieille sont inscrits sur la liste des nobles appelés à élire les représentants de leur ordre. Louis de Brianson donne à son frère, autre Louis de Brianson, seigneur de Pessiaud, une procuration pour voter à sa place, le 12 mars 1789 ⁴. Tout se passe dans le calme pour l'ordre du Clergé et pour la désignation des représentants du Tiers État à Bergerac. Mais au début de l'été, des rumeurs confuses, incontrôlables avec la lenteur des moyens de communication, créent une psychose de panique, connue sous le nom de « Grande Peur ». Toutefois, ni dans la châtellenie, ni dans les terres voisines, aucun acte de violence n'est commis contre les nobles, et peu à peu, l'opinion publique comprend que ses craintes sont vaines. La nouvelle de l'abolition des privilèges, bien que connue avec quelque retard, est accueillie avec grande joie, les redevances féodales paraissant aux habitants aussi lourdes qu'injustifiées ⁵. Leur suppression suffit aux assujettis : il ne se produit aucune réaction hostile envers les « cidevant seigneurs », et il faudra attendre novembre 1793, et les ordres péremptoires de Lakanal et du Comité de salut public, pour que soient brûlés les reconnaissances et titres de noblesse ⁶. Mais dès l'été 1791, à mesure qu'arrivent de Paris les tristes nouvelles concernant la famille royale, la noblesse s'alarme ; et particulièrement les jeunes hommes, qui, tels François-Léonard de Brianson et Pierre-Henri de Fonvieille, ont été officiers et dont le loyalisme est total.

II. — Louis et François-Léonard de Brianson.

François-Léonard de Brianson, né à Rouillas en 1751, a servi le roi jusqu'en 1781 ; il était, à cette date, capitaine au régiment d'Aunis Infanterie. Il épouse, le 2 novembre 1782, Marie-Marguerite de Roche du Pierrail. Son contrat de mariage

4. A. de FROIDEFOND, *Armorial de la noblesse du Périgord*, t. II, p. 264.

5. R. de BOYSSON, *Le clergé périgourdin pendant la persécution révolutionnaire* ; « Ils (les nobles) constituaient, dans le royaume, un rouage inutile ».

6. A. JOUANET, *Démolition du château de la Force*, B.S.H.A.P., 1959, p. 186 ; « Le 11 novembre 1793, on a fait brûler les titres et autres papiers de la ci-devant noblesse de la Municipalité de Lamonzie, avec les reconnaissances des particuliers... » Ce récit, écrit par un bourgeois de Lamonzie, est un témoignage de la modération des habitants dans leur ensemble.

attribue à François-Léonard, baron de Monteug comme son père, la jouissance d'une partie importante des biens de celui-ci. En 1788, un arrangement de famille modifie quelque peu ces dispositions; il reçoit l'entière propriété d'une terre appelée la métairie de la Coste; en outre, son père lui sert une rente annuelle sur les revenus de la châtellenie. Il demeure au château du Pierrail, commune de Margueron, près de Sainte-Foy, avec son épouse et ses enfants. Quand se forme la garde nationale, les habitants lui demandent de prendre le commandement de la section de Ligueux. Mais la situation de plus en plus dramatique de la famille royale l'indigne. Il prend le parti de rejoindre l'armée des Princes et le 23 juin 1792 il est officiellement inscrit sur la liste des émigrés du département de la Dordogne.

D'autre part, à la même époque, le frère de son père, Louis de Brianson de Pessiaud, ancien officier au régiment de Bassigny, devenu le Royal-Comtois, émigre également. Il avait hérité ce domaine de sa mère et y vivait depuis 1771, date de son mariage avec Marie de Ségur ⁷. Ils n'ont pas d'enfant; plus tard, ses biens passeront à un des fils de François-Léonard, car il mourra en émigration vers 1795. Mais au cours des années 1792-93, une invraisemblable confusion est faite entre l'oncle et le neveu — on ira même jusqu'à écrire que François-Léonard est son fils — et sur les registres officiels, celui-ci sera affublé du nom de « Brianson dit Pessiane »; tant il est vrai que les listes d'émigrés étaient dressées d'après des dénonciateurs plus venimeux qu'informés. Ce surnom l'accompagnera jusqu'à son retour d'exil.

Du fait de son inscription sur une liste d'émigrés, ses parents deviennent suspects. La maison que possède son père à Bergerac est mise sous scellés en avril 1792 ⁸. Par de judicieuses démarches, Louis de Brianson obtient la main-levée le 23 mai suivant. Mais bientôt, les lois sur les biens des ascendants d'émigrés vont l'obliger à en fournir l'inventaire et à les voir placés sous séquestre. Bien qu'il ne puisse plus exploiter lui-même ses terres, il est frappé par l'impôt révolutionnaire sur les riches ⁹. Il a à cette date sept enfants vivants,

7. Marie de Ségur fut emprisonnée à Bergerac du 28 thermidor an II, au 26 nivôse an III. Elle dut prêter serment de fidélité à la République; elle reçut alors un certificat de civisme et recouvra la liberté.

8. Arch. dép. Dordogne, Q 60.

9. Arch. dép. Dordogne, 3 L. 56, 11 L. 180, 11 L. 181. « Le Conseil cantonal croit que, dans le cas où sa première taxe serait augmentée, il ne pourrait l'acquitter qu'en usant des facilités que lui donne la loi du 25 frimaire an V ».

la part d'héritage qui, à son décès, devrait revenir à son fils, est de 1/7, soit 25.101 l., selon le nouveau code civil ¹⁰. Il faut alors à Louis de Brianson bien du caractère et du courage pour rendre à peu près inopérantes les mesures dont son épouse et lui font l'objet. Il lutte pied à pied; il se tient au courant de tous les textes qui paraissent et ne manque pas de fonder ses « pétitions » sur ceux qui lui sont favorables. Il obtient enfin que les 6/7, part de ses filles, soient affranchis du séquestre et lui soient rendus, après partage avec la Nation ¹¹.

Malheureusement, il n'a pu empêcher la confiscation, puis la vente, de la métairie de la Coste et des terres qui en dépendent, soit: « une maison de métayer, grange, sol, cuisine, jardin, terres labourables, vignes, etc... en tout 159 pognérées, évaluées 67.223 l. 8 sols. » Le tout est adjugé « le 4 fructidor an III, à Mathieu, Eléonor et Pierre Jouhandeau, frères, demeurant à la Reynière, commune de Sainte-Foy, pour la somme de 335.000 livres, mobilier et cheptel en plus. » ¹²

Par d'autres procédures, Louis de Brianson essaie de rentrer en possession de cette fraction du 1/7 de ses terres, affermée, mais non vendue. Il finira par y réussir. Il s'efforce également de se faire décharger « de la pension annuelle qu'il versait à son fils, présumé émigré, sur les rentes de la terre de Montcuq, supprimées par les lois, sans contre partie », et qu'il était obligé de verser à la Nation ¹³. Toutes ces démarches l'obligent parfois à se rendre à Périgueux. Il prend alors grand soin d'y faire constater sa présence et d'y obtenir un certificat de résidence aux dates du 8 vendémiaire an III et du 29 messidor de la même année ¹⁴, afin que son absence de Perrou ne puisse être le prétexte de son inscription sur une liste d'émigrés.

Nous croyons important de faire remarquer, malgré une opinion contraire assez répandue, que le ci-devant seigneur — de même qu'Hilaire de Fonvieille — a conservé la considération et l'estime de ses concitoyens. Ses réclamations sont reçues et transmises à l'autorité supérieure sans parti pris, et souvent même, avec bienveillance. Les élus du canton, pauvres Jacobins malgré eux, tremblent devant Lakanal et les autres « durs », de Bergerac, lesquels, s'apercevant un jour que ces

10. Arch. dép. Dordogne, Q 539. Superficie des terres de Louis de Brianson : 1367 pognérées 23 arpents ; revenu : 4431 l. 7 sols.

11. Arch. dép. Dordogne, 11 L. 180 à 11 L. 183.

12. Arch. dép. Dordogne, Q 23. Q 526. Q 539.

13. Arch. dép. Dordogne, 11 L. 183.

14. Arch. dép. Dordogne, Q 57.

agents municipaux manquent par trop de zèle révolutionnaire, les font destituer en bloc. Des élections « démocratiques » ont lieu pour leur donner des successeurs plus acquis à la République. Hélas ! La modération des citoyens du canton se manifeste de façon éclatante : les mêmes sont réélus. A aucun moment les anciens seigneurs n'ont été en butte à l'animosité des gens du canton, qui au contraire ont donné à Louis de Brianson une marque d'estime, en lui demandant d'accepter la charge — combien délicate — de répartiteur des impôts nouvellement créés, pour la commune de Rouillas, en l'an V.

La tourmente s'apaise enfin avec le Consulat. Louis de Brianson intervient le 15 pluviôse an IX pour faire rayer son fils de la liste des émigrés. Cette démarche aboutit le 6 brumaire an X, et François-Léonard rentrera en jouissance de ses biens après avoir prêté serment de fidélité à la Constitution ¹⁵.

En fait, il était rentré en France le 14 juillet 1801, et avait été autorisé à résider chez son père. Après avoir satisfait aux formalités qui lui rendaient ses droits, il retourna habiter au Pierrail, où l'année suivante, la famille fêta la naissance d'un second fils, le 10 vendémiaire an XI (2 octobre 1802).

III. - *Hilaire et Pierre-Henri de Fonvieille.*

Plus encore que sa voisine de Perrou, la famille de Fonvieille a eu sa part de malheur. Pierre-Henri est capitaine de cavalerie en 1790, lorsqu'il se retire en Périgord et épouse Marie-Adélaïde de Bacalan. Le jeune ménage s'installe dans le beau domaine de la Birondie, à Pomport. Le 22 septembre 1791, naît Marguerite, leur fille aînée. Mais les événements qui bouleversent le royaume décident Pierre-Henri à rejoindre l'armée des Princes. Sa jeune femme ne peut se décider à le laisser partir seul. Leur disparition constatée, ils sont tous deux inscrits sur la liste des émigrés le 23 juin 1792 ¹⁶. En fait, ils n'ont pas dépassé Orléans, où ils se cachent pendant un certain temps.

Ils sont maintenus sur la liste des émigrés le 3 fructidor an VI et, entre temps, la Birondie a été vendue.

Le 30 vendémiaire an IX, les enchères sont montées très haut, le domaine a été adjugé au citoyen Baillet-Labrousse, propre beau-frère de Pierre-Henri, qui, lui, n'a pas eu de scrupules excessifs pour entrer au service de la République, pour la somme énorme de 1.600.000 livres ¹⁷.

15. Arch. dép. Dordogne, Q 47, n° 717.

16. Arch. dép. Dordogne, Q 23, Q 24.

17. Arch. dép. Dordogne, Q 45-47, Q 539.

Naturellement, Hilaire de Fonvieille et son épouse sont tombés sous le coup des lois concernant les ascendants d'émigrés. L'ensemble des biens que possède Hilaire monte à 116.775 l.; Mouboucher seul compte pour 77.929 l. Selon le nouveau Code, la moitié, part de Pierre-Henri, doit revenir à la Nation au décès de son père ¹⁸. Celui-ci n'est pas resté inactif. S'il n'a pu empêcher la vente de la Birondie, il s'est efforcé de préserver ses biens propres, en usant des mêmes moyens que Louis de Brianson, si bien qu'en l'an IV, il en a retrouvé la jouissance sous caution. Il est donc encore à Monboucher en l'an IV, et une partie de l'an V, où ses biens sont de nouveau mis sous séquestre ¹⁹.

Malheureusement, il s'y trouve seul depuis plusieurs années. Son épouse a commis l'imprudence de quitter Monboucher et de se rendre à Bordeaux, où elle a des attaches familiales. Mais elle a négligé d'accomplir les formalités nécessaires pour obtenir une autorisation de séjour dans cette ville. A Lamonzie on s'est aperçu de son absence. La voilà dénoncée, et inscrite à son tour, sur la sixième liste des émigrés, le 7 juillet 1793 ²⁰. Son important domaine de Maugarnit, en Agenais, est vendu nationalement en l'an III. Il est probable qu'elle est restée cachée à Bordeaux. Et c'est à Bordeaux qu'Hilaire de Fonvieille finit par se rendre sans autorisation. Naturellement, on l'inscrit sur une liste d'émigrés. Ses biens ne seront toutefois pas vendus nationalement, mais mis en ferme.

Après l'amnistie intervenue en l'an X, la vie reprend à Monboucher, où le jeune ménage a ramené trois enfants nés au cours des années de clandestinité: Edouard, né vers 1793; Marie-Christine, née le 22 mai 1794; et un autre fils, Guy-Marc, né le 1^{er} septembre 1798.

IV. — Après la tourmente.

Pour nos anciens co-seigneurs, c'est l'heure des bilans. La chàtellenie, avec ses privilèges et droits féodaux, le titre même de seigneur chàtelain, ne sont plus que des souvenirs, comme le vieux chàteau-fort dont les derniers pans de murs s'écroulent. Du point de vue financier, l'effondrement du système féodal a bouleversé leur vie. Cens, rentes et revenus provenant des droits de justice, de chasse et de pêche, de prélation, etc., achetés fort cher, à peine plus de dix ans avant la Révolution, ont

18. Arch. dép. Dordogne, Q 539, 11 L 181.

19. Arch. dép. Dordogne, 11 L 181, 11 L 182.

20. Arch. dép. Dordogne, Q 23.

disparu; et leur annulation cesse d'amortir le capital engagé. A partir de 1792, la mise sous séquestre des terres personnelles de Louis de Brianson et d'Hilaire de Fonvieille les a privés du fruit de ces domaines pendant plusieurs années, tandis qu'ils devaient acquitter le lourd impôt sur les riches. Et si, en fin de compte, les pères ont pu conserver ²¹, ou retrouver leur patrimoine terrien, François Léonard a perdu ses biens propres, tandis que Pierre Henri et sa mère ont également été dépouillés.

La famille de Fonvieille a subi des pertes matérielles plus importantes que sa voisine de Perrou. Et après ses revers de fortune, elle va connaître de nouveaux coups du sort. C'est d'abord Madeleine de Bacalan, épouse d'Hilaire, qui meurt le 18 floréal an XII. Trois ans plus tard, le 4 septembre 1807, c'est le tour de son fils Pierre-Henri, âgé de 10 ans seulement; puis de Hilaire lui-même, le 17 du même mois. Le décès des deux derniers co-seigneurs de Monteug de la maison de Fonvieille laisse la veuve de Pierre-Henri seule pour élever ses quatre enfants. Et elle va perdre l'aîné de ses fils, Edouard, deux ans plus tard. On ne saurait guère imaginer destin plus douloureux.

Une vingtaine d'années après, cependant, cette famille recevra une certaine compensation de ses pertes matérielles. En 1826, lorsqu'est attribué «le milliard des émigrés» aux victimes des ventes nationales, les trois enfants alors vivants de Pierre-Henri de Fonvieille obtiennent la somme de 67.804,80 F, représentant la valeur du domaine de la Birondie à cette date ²².

Le sort de François-Léonard de Brianson est heureusement différent. Dès le 18 brumaire an XI (2 novembre 1802) Perrou passe entre ses mains. Son père, le baron Louis de Brianson, vient de mourir à l'âge de 80 ans. Un peu plus tard, son épouse rachète aux sieurs Jouhandeau la métairie de la Coste, pour la somme de 12.000 F ²³. Malgré ce sacrifice d'argent et la privation du revenu de cette terre pendant une dizaine d'années, François-Léonard peut envisager l'avenir de ses enfants avec un certain optimisme: il a retrouvé l'ensemble de son patrimoine terrien.

Il va en assurer la gestion jusqu'en 1814. Il décide alors de le partager entre ses enfants; Perrou échoit à son second fils, Pierre. Mais dans sa retraite, il ne se désintéresse pas des

21. Le beau-père de François-Léonard a conservé le Pierrail et ses autres terres.

22. Arch. dép. Dordogne, Q 347, Q 349.

23. Arch. dép. Dordogne, Q 347, Q 348.

affaires de sa famille. Le 20 février 1826, il obtient une indemnité de 12.000 F, sur le milliard des émigrés, pour compenser le rachat de la métairie de la Coste en l'an XII. Le 11 septembre 1829, il ne doit pas voir sans regret Perrou changer de mains. Ce domaine, dans sa famille depuis 1588, est vendu par son second fils à François de Madaillan, son cousin germain.

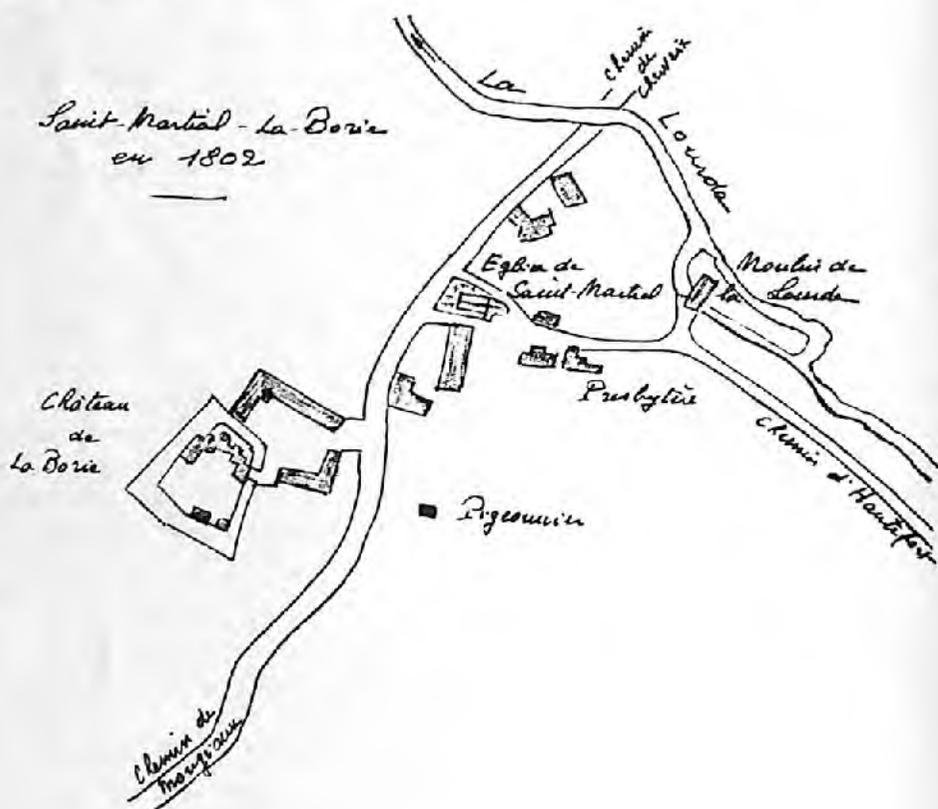
Avec la mort de François-Léonard de Brianson, survenue à Bergerac le 12 juin 1837, puis celle de son épouse, la baronne douairière de Brianson, le 18 février 1859, au château de Pier rail — elle était presque centenaire — ce sont les derniers bénéficiaires de l'ordre féodal dans l'ancienne châtellenie qui disparaissent. Ils sont les derniers maillons de la longue chaîne qui les unissait aux comtes de Périgord, aux Rudel, aux d'Albret, aux Salignac, aux d'Aydie, aux de Foix Candale, aux Biron, autour du titre de seigneur baron de Montcuq.

Marthe MARSAC.

Saint-Martial - Laborie

Descendant des monts du Limousin, l'Auvézère traverse une série de gorges pittoresques; elle trouve son premier épanouissement au confluent de la Lourde dans la vaste plaine où s'élève le village de Saint-Martial-Laborie. Cette plaine a, de tout temps, attiré les hommes. Les labours y ramènent au jour des pierres taillées: haches, becs, silex, polissoirs, qui évoquent les époques paléolithique et néolithique. L'église romane s'y dresse depuis le XII^e siècle. Le cadastre de 1802 y porte le tracé de douves d'un pourtour extérieur de près de 300 m, larges de 8 à 20 m, entourant un château féodal à l'emplacement duquel s'élève, depuis la Restauration, l'habitation actuelle.

Les renseignements que j'ai pu recueillir sur l'église, sur le château et les familles qui l'ont possédé font l'objet de cette notice.



I

L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIAL

L'église de Saint-Martial est un exemple intéressant de l'architecture religieuse du Périgord. La sobriété de son architecture, la robustesse et la hauteur de ses murs, la vieille croix de Malte en pierre qui dominait son cimetière amènent à penser que les Templiers des commanderies voisines du Temple Sec (ou Laguyon) et du Temple de l'Eau ou du Pont de Saint-Martial ont participé à sa construction.

Son clocher carré, trapu et décoré d'arcades aveugles, recouvre une haute coupole octogonale; il est prolongé à l'Ouest par une nef rectangulaire, à l'Est par un chœur arrondi qui a gardé encore sa couverture de lauzes, au Sud par une sacristie. Une bande blanche courant sur le mur Sud recouvre la litre où figuraient les armoiries des familles bienfaitrices.

La vieille porte en chêne, cloutée, encadrée par un porche sobre, pouvait être condamnée par une poutre dont le logement existe toujours dans le mur adjacent. Les grandes dalles du sol conservent des traces de sculpture malheureusement très usées. Les fonts baptismaux, en contrebas, permettaient le baptême par immersion. Une statue ancienne, en pierre jaune, représente sainte Valérie, la compagne de saint Martial, une statuette en bois, moderne, saint Laurent O'Toole.

Le chœur est revêtu d'une boiserie du XVIII^e siècle masquant une fenêtre romane au-dessus de l'autel. La cloche actuelle date du Second Empire; elle porte l'inscription suivante: « Paintendre, fondeur à Turenne en Corrèze. Marraine, M^{me} la vicomtesse Julienne Marie Mathilde de Presle de Caffarelli; parrain, M. Aubin Lucien Chauprade de la Rivière. 1860 ».

Le cimetière entourait l'église. Très encombré, il a été abandonné au début du XX^e siècle et les ossements qu'il contenait, transférés dans le nouveau cimetière de Cherveix.

La paroisse de Saint-Martial s'étendait sur les deux rives de l'Auvézère. Ses archives ne remontent qu'à 1655, mais elle est déjà citée parmi plusieurs autres, en 1308, année où Guillaume de Nogaret, après le procès des Templiers, achète (peut-être au Temple de l'Eau) des juridictions et des droits pour le roi Philippe le Bel, et en 1325 Renaud de Born y possède des droits.

La paroisse de Saint-Martial a eu pour dernier curé l'abbé François Laporte, élu par le clergé périgourdin aux Etats

généraux de 1789 contre la candidature de l'évêque de Périgueux. Il avait pour presbytère une agréable maison en angle droit, avec un perron, couverte d'un toit d'ardoises à mansardes et dominée d'un pignon carré, actuellement propriété de M. Brugerat, vétérinaire.

La paroisse, rétablie au Concordat, ne paraît pas avoir été occupée depuis lors par un titulaire et elle a été, comme celle de Cubas, réunie à Cherveix dont elle constitue une desserte. La messe y est célébrée sur demande et la grande messe paroissiale y est donnée une fois l'an, pour la fête de saint Martial.

L'église avait repris vie pendant les années 1914-1918 où le village abritait le dépôt d'une compagnie du 84^e régiment d'infanterie replié d'Avesnes. Des prêtres soldats y officiaient et la piété pratiquante des gens du Nord remplissait la nef. Il en reste un chemin de croix très simple: des croix de bois avec les numéros des stations, réalisés par les soldats.

II

LE CHATEAU DE LABORIE

La plus ancienne mention, à ma connaissance, concernant la seigneurie de Laborie, date de 1554, où elle figure au contrat de mariage de Pierre Barton de Montbas et d'Anne de Nilhac, fille de Bertrand de Nilhac.

Nous ne possédons aucune représentation de ce que fut le château de Laborie. Il n'en subsiste sur le terrain que la trace de ses douves comblées, révélées par un léger tassement.

Il est regrettable que les actes de vente ou d'affermage qui le concernent se contentent d'indiquer, suivant la formule rituelle, que les parties en connaissent parfaitement la consistance et surtout que le trésor d'Hautefort, où figuraient sans doute beaucoup d'actes le concernant de 1595 à la Révolution, ait disparu.

Les documents permettant de l'évoquer sont le plan cadastral de 1802 qui en donne le tracé, et un « état des bâtiments, meubles et autres choses du château de Laborie », dressé le 11 août 1766 pour le marquis d'Hautefort, qui en était seigneur.

Ces documents montrent qu'il consistait, pendant la seconde moitié du XVIII^e et le début du XIX^e siècles, en un corps de bâtiment grossièrement disposé en U ouvert vers le Sud, mais de forme irrégulière et présentant de nombreux saillants et

rentrants. Il s'étendait sur environ 45 m de l'Est à l'Ouest et 25 m du Nord au Sud. Il bordait les douves au Nord, au Nord-Est et au Nord-Ouest. On y accédait par un pont-levis en bois situé près de l'extrémité du côté Nord-Ouest.

A l'intérieur et à l'extrémité Sud-Ouest des douves se trouvaient deux bâtiments isolés, l'un d'eux appelé « l'hôpital ». En dehors des douves, au Nord-Ouest, des dépendances comprenaient deux corps de logis (dont un existe encore), en angle à peu près droit, encadrant une vaste cour carrée de 60 m sur 40. Cette cour bordait en partie les douves et donnait accès du pont-levis à la route. Un pigeonnier carré s'élevait à 100 m à l'Est du pont-levis.

Une réflexion vient aussitôt à l'esprit lorsqu'on considère ce plan. Le château ne complétait-il pas le tour des douves à l'époque de leur construction ? Cela paraîtrait d'autant plus vraisemblable que la conception d'un pont-levis encadré de meurtrières se concilie mal avec un manque de défenses aussitôt après. Mon grand-père ayant constaté que les rosiers dépérissaient toujours dans un massif en bordure des douves mais au-delà de l'emplacement de l'ancien château, en trouva la raison en y découvrant les fondations d'une tour arasée tout près de la surface du sol. Le château aurait, dans ce cas, été détruit en partie avant 1595, date de son acquisition par les d'Hautefort. Ce n'est pas impossible pour un voisin d'Hautefort (4 km) et d'Excideuil (8 km) pendant les périodes troublées du Moyen Age et de la guerre de Cent Ans.

L'état des lieux dressé le 11 août 1766 nous permet de visiter sommairement l'édifice. Nous accédons au château par un pont-levis en bois donnant sur une porte à deux battants et une petite porte dans le milieu. De chaque côté de la porte, deux « petites fenêtres donnant jour » sont probablement des meurtrières.

Nous entrons à droite dans une première pièce, puis dans la cuisine éclairée de deux portes et d'une fenêtre sur la cour, et d'une petite fenêtre grillée vers le fossé. De là, nous passons dans une autre pièce à une fenêtre sur la cour, puis dans un cabinet aéré d'une petite fenêtre. Nous traversons la cage d'escalier et pénétrons dans « la chambre appelée de Madame » : celle-ci a une croisée du côté de l'allée, deux et une porte vers la cour ; un cabinet la joint, éclairé par deux fenêtres, l'une vers la cour, l'autre vers le fossé.

Prenant l'escalier (le degré), éclairé par une petite croisée protégée de barres de fer, nous arrivons à une chambre « dé-

nommée le dessus de la chambre de Madame », avec deux fenêtres vers la cour et un cabinet à deux fenêtres aussi.

Retournant à l'entrée du château, nous montons à gauche un degré en bois conduisant aux appartements donnant sur le pont levis. Au premier étage, une chambre et un cabinet à croisées grillées de fer donnent sur le pont-levis. Au second étage nous trouvons une chambre à deux fenêtres vers la cour, chacune de quatre volets ; une autre chambre à deux croisées ; une antichambre à petite croisée barrée de fer ; une autre chambre à une croisée. Retournant à l'escalier, nous montons au troisième étage ; le palier du haut, éclairé par une croisée, dessert une chambre à trois croisées, deux vers le pont-levis, une vers la cour ; une chambre à deux croisées, une antichambre à une croisée, une chambre à une croisée.

Retournant encore à l'escalier, nous montons au quatrième étage : nous y trouvons le « grenier à bled » éclairé par deux fenêtres donnant sur le pont-levis.

L'inventaire ne comprenant que l'énumération et l'état des pièces, toutes dénommées « chambres » sauf la cuisine, il est difficile d'imaginer leurs destinations respectives. Ma grand'mère avait connu des vieilles femmes qui avaient fait leur première communion dans la chapelle du château et on lui avait parlé aussi d'une noyade dans les douves. Dans un document des Archives départementales de 1777, il est question de réparations à l'escalier de la prison. Il y avait donc chapelle et prison.

L'inventaire parle d'une « chambre appelée de Madame » qui paraît avoir occupé l'aile Ouest du château avec le cabinet qui en dépendait. La pièce au-dessus est « une chambre dénommée le dessus de la chambre de Madame ». Je ne sais d'où venait cette appellation. François d'Hautefort acquit le château en 1595, année de la mort de sa femme Louise des Cars : elle n'y résida probablement pas. Après la mort de François d'Hautefort en 1640, il ne semble pas que les dames d'Hautefort aient jamais fait leur résidence à Laborie.

La « chambre de Madame » vient-elle du passage d'une personne de la famille royale avant 1640 ? Beaucoup de châteaux périgourdins ont leur « chambre du roi ». Les situations des seigneurs de Laborie de ce temps font penser que cette hypothèse n'est pas invraisemblable, et il serait possible qu'ils aient perpétué par cette appellation le souvenir du séjour d'une altesse féminine de France ou de Navarre.

Ou bien la dernière des Nilhac, Anne, dame de Laborie,

vicomtesse de Montbas par son mariage, s'y était-elle aménagée une installation dans cette demeure ancestrale ? Cela expliquerait qu'elle en ait fait une résidence assez agréable pour que François d'Hautefort l'ait préféré à ses autres châteaux, même Hautefort ou Montignac ? Ces deux hypothèses sont plausibles. Quoi qu'il en soit, l'histoire de Laborie paraît se résumer ainsi. Ce château initial, appuyé sur le quadrilatère des douves, est réduit au tiers de son importance au cours des guerres du Moyen Age et de Cent Ans.

Ce qui en reste constitue une demeure agréable à la fin du XVI^e siècle. Son acquisition par les d'Hautefort lui est néfaste car dès le milieu du XVII^e siècle Charles d'Hautefort entreprend la reconstruction d'Hautefort et doit, en bonne logique, réserver ses moyens financiers à cette tâche et lui sacrifier ses résidences secondaires. L'état de décrépitude où est le château en 1766 (le pont-levis et la quasi-totalité des portes et des croisées en mauvais état ou disparues, plusieurs planchers enlevés, l'ameublement réduit à deux paires de chenêts de peu de valeur) révèle un long abandon. Les quelques travaux dont les archives ont conservé la trace sont à peine conservatoires. Ses toitures encore en bon état évitent sans doute à Laborie le destin de La Mothe, près de Thenon, autre résidence secondaire, qui, tombant en ruines, fut démolie en 1776 par ordre d'Emmanuel, marquis d'Hautefort. Le dernier d'Hautefort, Armand, qui en hérite en 1777, aliène toutes ses terres, même Hautefort racheté par son frère, et se ruine si complètement qu'il meurt à l'hôpital en 1805 : il n'a certainement fait aucun effort pour Laborie qu'il vend en 1801.

Jean-Baptiste Mérilhou-Lapouyade qui l'achète s'y ruine complètement et, ne pouvant finir de le payer, le revend en 1810 à Antoine Denis Périn. Celui-ci entreprend de le restaurer mais comprend l'impossibilité de cette tâche. Il écrit à son neveu et héritier Charles de Presle : « Au grand dam des archéologues, j'ai fini par me décider à jeter bas mon vieux nid à rhumatismes pour me faire construire une demeure commode, claire et ensoleillée ». C'est l'oraison funèbre du vieux château de Laborie.

C'est aussi l'acte de naissance, sur le même emplacement, de notre habitation actuelle de Saint-Martial-Laborie, construction rectangulaire de proportions élégantes, précédée d'un ample perron et à laquelle se sont ajoutées par la suite une aile et une tourelle, dans un parc limité par les routes de Périgneux à Hautefort et à Cubas.

III

LES POSSESSEURS DE LABORIE

Les familles qui ont possédé le château de Laborie sont les suivantes :

- 1° Avant 1555. Famille de Nilhac (alias Milhac).
Armes : inconnues.
Famille chevaleresque connue dès le XIII^e siècle. Les Nilhac ont été seigneurs de Milhac, Verneuil, La Brosse en Limousin et de Laborie et Saint-Robert en Périgord. Il est possible que Laborie soit un apport de Catherine de Salagnac, épouse de Bertrand de Nilhac, entre 1543 et 1547.
- 2° De 1555 à 1595. Famille Barthon de Montbas.
Armes : d'azur au cerf gisant ou à la reposée d'or, onglé et ramé de même, au chef échiqueté d'or et de gueules de trois traits.
Famille d'origine écossaise fixée dans la Marche au XIII^e siècle. Les Barthon étaient vicomtes de Montbas, seigneurs du Deffant, Lubignac, Fayolles, Chabannes, Verneuil et Laborie. Laborie leur est venue d'Anne de Nilhac, épouse de Pierre Barthon de Montbas, en 1555. Elle a été vendue par François Barthon de Montbas en 1595.
- 3° De 1595 à 1801. Famille d'Hautefort.
Armes : d'or à trois forces de sable.
La famille d'Hautefort appartient à l'histoire. Laborie, achetée par François, premier marquis d'Hautefort, en 1595, fut vendue par Armand d'Hautefort le 3 thermidor an VIII (contrat reçu par le notaire Passemard à Montignac).
- 4° De 1801 à 1811. Jean-Baptiste Mérilhou-Lapouyade.
Armes : inconnues.
Famille de notables des paroisses de Nailhac, Cherveix et Saint-Martial. Les Mérilhou étaient seigneurs de La Pouyade et la Baronnie, sieurs de Chassaignas, Mongiaux, Cherveix. Jean-Baptiste Mérilhou-Lapouyade acheta Laborie en 1801, ne pouvant achever de la payer, l'échangea le 30 août 1811 avec Antoine-Denis Périn contre le château d'Artigeas à Badefols-d'Ans (acte passé devant Cavaillon, notaire à Paris).
- 5° De 1811 à 1840. Antoine-Denis Périn.
Armes : d'azur au chevron abaissé d'or accompagné de trois trèfles d'argent, deux en chef et un en pointe.

Famille d'origine lyonnaise fixée à Paris, occupant des charges importantes à la cour de Louis XVI. Antoine-Denis Périn fut député de la Dordogne sous Charles X et Louis-Philippe, pour l'arrondissement de Périgueux. Il acheta Laborie en 1811, remplaça le vieux château par l'habitation actuelle et la laissa à sa mort en 1840 à ses neveux de Presle, Sylvain et Charles-Philibert, dont la famille la possède toujours.

*
* *

Le village de Saint-Martial a subi le sort des villages de campagne français depuis la fin de la guerre de 1918. Son artisanat a disparu ; son chemin de fer a été désaffecté et vendu, la gare a été, détail touchant, rachetée par l'ancien chef de gare qui y vit sa retraite en famille après l'avoir dirigée longtemps pour la S.N.C.F. Plusieurs autres maisons, paysannes ou artisanales, sont aussi devenues des logements de retraités ou des résidences secondaires, elles n'abritent plus les gaies bandes d'enfants d'autrefois mais elles sont toujours vivantes et le clocher qui les domine paraît donner, par sa robustesse, au village qui l'entoure, une promesse de pérennité.

Contre-Amiral JACQUINOT de PRESLE.



Lettres de noblesse octroyées par Louis XIV à Jacques de Chalup

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Les rois nos prédécesseurs et nous n'ayant jamais rien eu plus à cœur que d'élever aux dignités de noblesse ceux qui, par leurs belles actions et par leur générosité, se sont mérités les beaux titres d'honneur pour eux et leur postérité, tant afin de récompenser leur vertu qu'afin que ceux esquels s'en rencontre quelque semence soient incités à les imiter sur l'espérance de se voir honorés de pareilles dignités, c'est pourquoi étant bien informés que notre aimé et féal Jacques de Chalup, écuyer sieur de Fareyrou, depuis longtemps s'est jeté dans notre service, ayant commencé par la voie ordinaire de soldat en notre régiment des gardes dans la compagnie du sieur de Saint-Preuil, avec lequel il fit le voyage de Savoie et d'Italie, ensuite de quoi s'étant rendu digne de l'enseigne de la compagnie de Montbadon dans le régiment de Maille, il nous servit au dégât et au siège de Montauban et aux guerres de Bordeaux, suivit en qualité de volontaire notre oncle le duc d'Epemon et encore tout nouvellement il nous a témoigné son zèle, son affection et sa fidélité pendant ces derniers mouvements de Guyenne és provinces du Bordelais et Périgord, où il s'est toujours... des sieurs de Paleau, Sauveboeuf, Plessis Bellièvre, Folleville, Chavagnac, Thouraille et Ladouze en qualité de volontaire et suivant leurs ordres et commissions, il nous a dignement, généreusement et fidèlement servi... et expressément remis la ville de Brantôme au sieur du Plessis Bellièvre et fait divers voyages à ses périls et risques pour nous remettre Montanceix et les ôter auxdits ennemis de notre Etat, lesquels... ont fait des courses en ses maisons de Fareyrou la Gonterie et les Tourtels par lui abandonnées pour notre dit service, et principalement les troupes du colonel Baltazar... et que d'ailleurs ses prédécesseurs ont demeuré toujours... dans la ville de Périgueux, capitale de la province de Périgord, ville privilégiée et exempte de tailles dans laquelle ils ont toujours possédé les premières charges comme de maire et consuls, conseillers et avocats..., n'ont jamais fait trafic ni marchandise mais toujours vécu noblement..., ont pris la qualité d'écuyer en leurs contrats de mariage et testament..., pour ces causes et autres..., voulant récompenser en quelque façon la générosité de ceux qui, exposant leurs biens et leur vie pour notre service, se rendent dignes d'être élevés en la qualité de nobles..., avons confirmé ledit Jacques de Chalup de Fareyrou en ladite qualité de noble... Car tel est notre plaisir... Donné à Paris le vingt troisième jour du mois de décembre l'an de grâce mil six cent cinquante quatre et de notre règne le dixième. Louis. [Suivent les mentions d'enregistrement]. — Sceau et blason colorié.

(Archives de Cosnac). — Orthographe modernisée, texte allégé des formules traditionnelles. Transcription par Noël Becquart.